

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2269

24 septembre 2011

# **SOMMAIRE**

| Adler Toy Holding S.à r.l                    | Novelia Senior Services S.A               |
|--|---|
| Adler Toy Investment S.à r.l108912           | Nummus Aureus S.A108881                   |
| A.I.C.E. S.à r.l108911                       | Olminvest S.A                             |
| Anteus Capital Partners S.A108912            | Orea International S.àr.l108882           |
| B & B Venture S.A108911                      | Philureg S.A                              |
| CHANTELOUP HOLDING Spf S.A 108911            | PMV Luxembourg S. à r. l108883            |
| co - labor108910                             | Premier Holding S.A                       |
| Crystal A HoldCo S.à r.l108911               | PTC Essen Capital S.A108884               |
| Fleet Uno S.à r.l108885                      | PTC Essen Capital S.A108884               |
| Gexin Fund I S.C.A108866                     | Queen Esther S.A108884                    |
| IAV Internationale Aufzugsmontagen &         | Refractory Furnishing and Engineering     |
| Vermittlungsgesellschaft GmbH108877          | S.A108884                                 |
| I love my sponsors                           | REIM EuroCore Management Company          |
| Immobilière et Promotions s.à r.l 108866     | S.à r.l108885                             |
| Immo Capellen S.A108878                      | RP Babelsberg S.à r.l                     |
| Immogarage S.A108877                         | RP Bergen S.à r.l108902                   |
| International Real Estate Agency108877       | RP Kosmoscenter S.à r.l                   |
| Jayefkay Two, Société Civile108903           | RP Medicentre S.à r.l                     |
| Kampen Management Company S.à r.l.           | RP Oder S.à r.l                           |
| 108878                                       | RP Ruegen S.à r.l108908                   |
| King David108878                             | RP Schwedt S.à r.l108908                  |
| Lionsgate Properties S.à r.l108879           | RP Waldstadt S.à r.l                      |
| Lone Star Capital Investments S.à r.l 108879 | Safeway Properties S.A108908              |
| Lux - Beauté108879                           | Selecta - European Franchise Distribution |
| Lux-Pension Advisory S.A. Holding 108879     | Systems AG                                |
| Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding       | société en nom collectif ALIC-ANABTA-     |
| 108879                                       | WI  |
| Luxyard S.à r.l                              | Taewae S.A.H                              |
| MH Properties and Investments S.A 108880     | Topsi 2 S.àr.l                            |
| Motorway-Luxembourg S.A108880                | Torrus Funds                              |
| Multi Tech Lux S.A108880                     | Total Luxembourg S.A                      |



# I love my sponsors, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.252.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 14 juillet 2011:

- 01 L'intégralité du capital social est représentée.
- 02 L'assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Brice RYCERSKI de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.
- 03 L'Assemblée Générale nomme Monsieur Benoit DE BURGE, né le 15 juillet 1980 à CHARLEROI (Belgique) et demeurant à B-1190 BRUXELLES (Belgique), Rue Marconi n°163 au poste d'administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017.

Fait à Mamer, le 14 juillet 2011.

Pour la société I LOVE MY SPONOSRS S.A.

Brice RYCERSKI

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011109149/19.

(110123039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### Immobilière et Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.616.

### **EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 juillet 2011, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 5 juillet 2011; Relation: EAC/2011/8802, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

Que le siège social de la société du 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg a été transféré à sa nouvelle adresse sise à 20, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2011109150/15.

(110122541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### Gexin Fund I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.093.

### **STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of July.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

### THERE APPEARED:

1. Gexin Partners S.A., incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (the General Partner),

hereby represented by Mrs. Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, professionally residing at 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 28, 2011.

2. Mr Michele Raucci, residing 1, Peterborough Road, Harrow, Middlesex, HA1 2AX (the Limited Partner),

hereby represented by Mrs. Sonja Bemtgen, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 29, 2011.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) which they declare organised among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:



Art. 1. Denomination and Form. There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of

"Gexin Fund I S.C.A.".

The "Gexin Fund I S.C.A." partnership limited by shares shall be referred to in these articles of association (the "Articles") as the "Partnership".

### Art. 2. Term of Partnership - Dissolution.

- 2.1. The Partnership is established for an unlimited period of time
- 2.2. Subject to Article 15 of the Articles, the Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders voting in the same quorum and majority as for the amendment of the Articles.
- 2.3. In the event of death or dissolution of the General Partner, as well as in the case of its legal incapacity or inability to act, the Company shall not be dissolved and the Supervisory Board may appoint an administrator, who may or may not be a Shareholder, who shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the general meeting is held. The administrator shall, within fifteen days of his appointment, convene the general meeting in accordance with the procedures in the Articles. It shall be liable only for the performance of its mandate.
  - 2.4. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by the General Partner.
- 2.5. The Partnership may further be dissolved with the prior written consent of the General Partner by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendments of these Articles.
- Art. 3. Purposes. The Partnership shall have as its business purpose the holding of participations, in any form what-soever, in Luxembourg and foreign companies (the "Target Companies") and/or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Partnership may carry on any commercial, industrial and financial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Partnership may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The Partnership may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Partnership is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which could interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg partnership.

# Art. 5. Capital.

- 5.1 The subscribed share capital (the "Subscribed Capital") of the Partnership is set at Euro 31,000.- (thirty-one thousand) consisting of 30,900 (thirty thousand nine hundred) Class A shares and 100.(one hundred) Class B shares, of a par value of EUR 1.- (one Euro).
  - 5.2 The authorised capital is set at Euro 10,000,000.-(ten million euro) consisting of Class A Shares.

The General Partner is authorised and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part, from time to time; during a period starting with the incorporation of the Partnership and ending on the 5 <sup>th</sup> July 2014.

The General Partner is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, payment or other, or it may from time to time resolve to affect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Partnership into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the General Partner shall act to render effective the increase of capital, as authorised, paragraph 5.1 of the Articles shall be amended so as to reflect such increase in share capital; the General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment. In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3/5 of the Law, the General Partner is authorised to waive or limit any preferential subscription rights of the existing shareholders during the above authorisation period.

5.3 Any sum, considered before any applicable tax and withholding tax, distributed under any title whatsoever by the Company to its shareholders (by way of example: any reimbursement of capital and of shareholders financing, any operating profit, any capital reduction, any liquidation proceed, any asset allotment) (a "Dividend") shall be distributed pursuant to the following terms:



- a) the IRR is calculated, taking into account all positive and negative cashflows before application of any taxation or withholding tax;
- b) if the IRR is lower than 6% (six percent), available funds are distributed to the owners of Class A Shares until the 6% (six percent) IRR (the "Hurdle Rate") is reached;
- c) after the owners of Class A Shares have received sums up to an amount equal to the Funded Capital plus the Hurdle Rate, any further sum available for payment will be paid pursuant to the following terms:
  - \* -80% (eighty percent) to the shareholders who own the Class A Shares, and
  - \* -20% (twenty percent) to the shareholders who own the Class B Shares.
- 5.4 Distributions in kind shall be carried out pursuant to the following rules and in any case in order to procure that the owners of the Class A Shares, as well as the owners of the Class B Shares, receive a number of shares of the Target Companies whose aggregate value is equal to the amount they would be entitled to receive in case of a distribution of cash:
- a) as far as it concerns Target Companies which have achieved a flotation on a recognised stock exchange or are quoted or dealt in for at least 6 (six) months on a market which, in the opinion of the general partner, is a market appropriate and sufficiently liquid on relevant securities, on the basis of the average of the market value of the Target Companies shares during the 20 days preceding the date upon which the distribution in kind shall be carried out, as determined by a first rating Investment Bank, appointed pursuant to the provisions below
  - b) as far as it concerns un listed Target Companies on the basis of the Fair Market Value of the relevant Target Company
- (i) The said Fair Market Value shall be determined, with reference to the moment upon which the distribution in kind shall be carried out, by one of the first rating Investment Bank, to be appointed by the general partner with the approval of Investors representing at least 51 % (fifty one percent) of the actually paid capital upon the relevant date and, in the event of lack of such approval, by the President of the International Chamber of Commerce of Paris, upon request of the general partner.
- (ii) The Investment Bank which shall be appointed shall be entitled to determine, at Partnership's cost, the Fair Market Value of the relevant Target Company, and to notice with such determination the general partner, within a period of 45 (forty-five) Working Days of its appointment.
- 5.5 Any share premium may be distributed by the general shareholders meeting with same formalities as a free reserve, to the class of shares that have contributed to form it.
- 5.6 The Partnership will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Partnership.
  - 5.7 All shares of the Partnership are and will continue to be in registered form.

A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Partnership. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

# Art. 6. Transfer of shares.

- 6.1 Any transfer of Limited Shares to the existing shareholders or to any third party shall require the prior written approval of the General Partner and the General Partner may in its discretion and without indicating any reason therefore decline to approve or register such transfer provided that, if the General Partner refuses to approve or register such transfer, it shall procure that itself or some person nominated or designated by it shall offer to acquire the Limited Shares to which the transfer relates or to cause the Company to acquire such Limited Shares at a price representing the market value, subject to any provisions of the Law. In the case of dispute between the parties on the price, the parties agree to appoint an expert to determine the price.
- 6.2 Each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of its Shares without the prior written consent of the General Partner.
- **Art. 7. Repurchasing of shares.** The Partnership is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Law.

Any such repurchase will be considered a distribution in the context of the determination of the rights of the holders Class B Shares and the rules of Articles 5 and 23 shall be applicable thereto.

**Art. 8. Liability of Shareholders.** The owners of Shares other than the General Partner are only liable up to the amount of the contribution made to the Partnership.

The General Partner's liability shall be unlimited, according to the Law.

# Art. 9. Meetings of Shareholders.

9.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Partnership, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Tuesday of the month of October at 5.00 p.m. If such a day is not a Working Day in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Working Day.



Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All general meetings shall be chaired by the General Partner and shall be carried out according to the applicable Law.

9.2. To be valid, all the resolutions have to be taken with the favourable vote of the General Partner.

In any case shareholders meetings can be held also by video conference and / or conference call.

**Art. 10. Notice, Quorum, Proxies, Majority** The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Partnership, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as its proxy in writing whether in original or by telefax, or by cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, it is understood that in order to have the Partnership Shareholders' meeting validly constituted and resolutions validly passed by the majority vote of Shareholders representing a quorum of:

- (a) at least 1/2 of the Partnership entire share capital plus one share in the event that the resolution to be passed is a resolution not implying an amendment of the Articles, nor listed here below:
- (b) at least 2/3 of the Partnership entire share capital, provided each time that amongst these votes there is also the vote of the General Partner, in the event that the resolution to be passed relates to one of the following matters:
  - request of additional contribution necessary in order to comply to the Partnership's obligations;
  - amendment of articles of association (inclusive of the modification of the term of the Partnership);
  - issue of new shares carrying preferential rights and/or distribution of dividends or assets;
- any decision of the Shareholders relating to the winding-up, liquidation, dissolution, petition for bankruptcy, moratorium, controlled management, winding-up in case of loss of half or three quarters of the share capital, insolvency or any similar or comparable procedure, or any procedure having similar or comparable effect under any applicable law;
- any decision of the Shareholders relating to the alteration of the Articles of the Company (including any decision to extend or modify the authorisation relating to the authorised share capital);
  - any decision of the Shareholders relating to any change in the nature of the activities of the Company;
  - any decision of the Shareholders relating to a change in the Company's nationality;
- any decision of the Shareholders regarding any merger, consolidation or similar transaction involving the Company or any sale or other transfer of all or substantially all of the assets of the Company;
- any decision of the Shareholders in relation to the declaration or distribution of any dividend or other payment out of the distributable profits of the Company;
  - any decision of the Shareholders on the appointment or removal of any member of the Supervisory Board;
- any decision of the Shareholders in connection with the approval of the accounts of the Company which are not in a form agreed upon by the General Partner;
- any other decision of the Shareholders which would have an effect on the financial situation of the Company or its assets or which could otherwise have a material adverse effect on the rights of the General Partner as provided for in the Articles or on the continued existence of the Company.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

**Art. 11. Convening notice** Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

- **Art. 12. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Partnership shall represent the entire body of Shareholders of the Partnership.
- **Art. 13. Management.** The Partnership shall be managed by the General Partner who shall be the partner (associé gérant commandité) who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. Gexin Partners S.A. is and shall remain the General Partner for the duration of the Partnership, subject to the provisions of Article 2 above.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest which are not expressly reserved by the Law or by these Articles to the meeting of Shareholders.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Partnership to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General



Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Partnership, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Partnership.

Subject to the provisions of these Articles, and consistent with the investment purposes stated herein, the General Partner shall have the power on behalf and in the name of the Partnership to carry out and implement any and all of the purposes and powers of the Partnership including, without limitation, the power to manage the operations of the Partnership, to perform any and all acts of administration and disposition in the Partnership's interest; and to have the exclusive responsibility for the management, administration and control of the business and affairs of the Partnership. Particularly, the General Partner shall be entitled to make investments, divestments, to take all necessary actions concerning the Target Companies and to borrow and lend money.

**Art. 14. Authorised signature.** The Partnership shall be bound by the signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion.

### Art. 15. Removal of the General Partner.

- 15.1. The General Partner may not be removed from its capacity as general partner of the Company in any event except for material breach of the Articles, gross negligence or willful misconduct.
- 15.2. The removal of the General Partner for material breach of the Articles, gross negligence or willful misconduct may only be decided by a majority of seventy-five per cent (75%) of the Shareholders.
- **Art. 16. Accounting year Accounts.** The accounting year of the Partnership shall begin on 1 st July and it shall terminate on 30 th June of each year.

The accounts of the Partnership shall be expressed in Euro.

**Art. 17. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Partnership, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the nominal share capital of the Partnership as stated in Article 5 hereof as it may be increased or reduced from time to time.

The General Partner shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Partnership.

The dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Partnership may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the General Partner. Further, in case of withdrawal of the General Partner as defined in Article 2 hereto and save for the appointment of a new General Partner, the withdrawal of the General Partner shall necessarily imply that the Partnership is dissolved. In the event of withdrawal of the General Partner without appointment of a new General Partner, the Shareholders shall hold a general meeting to record the dissolution of the Partnership and to define all pertinent action in relation to the liquidation of the Partnership. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

**Art. 19. External auditor.** The annual accounts of the Partnership shall be supervised by an external auditor who assumes the duties and liabilities provided by Luxembourg Law. The external auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a term of up to 6 years, such term to be renewable.

The mandate of the external auditor may be revoked in accordance to provisions of Luxembourg Law.

**Art. 20. Advisory Board.** The Shareholders will appoint an Advisory Board composed up to a maximum of three members. The Advisory Board will have privileged access to information of the Company, provided that such information will not constitute a breach of confidentiality agreements signed by the General Partner.

The Advisory Board, whichever is the number of the members attending to the relevant meeting, may deliberate on potential conflict of interests between the Company and

- the General Partner itself, or any company controlled directly or indirectly by it;
- any of its directors, or
- any of its shareholders, or companies controlling or controlled directly or indirectly by its shareholders,

In the event the Advisory Board highlights the occurrence of an actual conflict of interests, it may inform the share-holders of its opinion, provided that such communication will not constitute a breach of confidentiality agreements signed by the General Partner.



In addition, the General Partner may request the Advisory Board to express its opinion on any investments it may deem necessary such advice. In such case, the Advisory Board will express an opinion regarding the fairness of the transaction submitted to it; such opinion will be recorded in the minutes of the Advisory Board.

The Advisory Board shall not be involved in the management and the control of the company's books and accounts, and shall not incur any responsibility in this regard. Members of the Advisory Board are not entitled to receive any remuneration for their activity.

The Advisory Board shall be convened by its chairman or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Advisory Board shall be given to all members of the Advisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing whether in original, or by cable, telefax, telegram or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Advisory Board.

Any member may act at any meeting of the Advisory Board by appointing in writing or by cable, whether in original, or by telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the present members. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended from time to time by a resolution of the Shareholders meeting, passed accordingly to the provisions of Articles 10 and 11 above.

# Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on June 30, 2012. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

# Subscription and Payment

The articles of association having been approved by the persons appearing, the shares have been subscribes as follows:

Name of Subscribers

Number of subscribed

shares

 (1) Michele Raucci
 30,900 A shares

 (2) Gexin Partners S.A.
 100 B shares

Upon incorporation, the shares were fully paid-up in cash. The amount of thirty one thousand, Euro (EUR 31,000.-) is now at the disposal of the Company.

### Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2000.

### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

- (1) The registered office of the Company shall be 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
- (2) The external auditor (reviseur d'entreprise) of the Company shall be HRT Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
- (3) The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders of 2012 approving the accounts as of the 30 of June 2012.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present Articles are worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le cinq juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

### **ONT COMPARU:**

(1) Gexin Partners S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (l'Actionnaire Commandité),



ici représentée par Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2011; et

(2) M Michele Raucci, résidant 1, Peterborough Road, Harrow, Middlesex, HA1 2AX (l'Actionnaire Commanditaire), ici représentée par Madame Sonja Bemtgen, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions (S.C.A.) qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1** er . **Dénomination et Forme.** Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions émises par la suite, une société en commandite par actions sous le nom de

Gevin Fund ISCA

La société en commandite par actions «Gexin Fund I S.C.A.» sera désignée dans ces statuts (ci-après les «Statuts») sous le terme de «S.C.A.

# Art. 2. Durée de la S.C.A. - Dissolution.

- 2.1. La S.C.A. est établie pour une durée illimitée.
- 2.2. Sous réserve de l'article 15 des Statuts, la Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3. En cas de décès ou de dissolution du Gérant, tout comme en cas de d'incapacité légale ou inaptitude à agir du Gérant, la Société ne prendra pas fin et le Conseil de Surveillance pourra désigner un administrateur, actionnaire ou non, lequel prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaires jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale. L'administrateur devra, endéans les quinze (15) jours de sa désignation, convoquer l'assemblée générale conformément aux procédures statutaires. Il ne sera tenu responsable que de l'exécution de son mandat.
- 2.4. En outre, la S.C.A peut être dissoute avec le consentement préalable écrit de l'Associé Commandité par une résolution des actionnaires adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.
- Art. 3. Objet social. La S.C.A. a pour objet social la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères (ci-après les «Entreprises Cibles») et/ou des entreprises, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, des titres, obligations, billets ou de toutes autres valeurs de toute nature, et la détention, la gestion, le développement et l'administration de son portefeuille.
- La S.C.A. peut poursuivre toute activité commerciale, industrielle et financière ou maintenir un établissement commercial ouvert au public. La S.C.A peut participer à la constitution et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger et peut leur rendre toute assistance que ce soit au moyen de prêts, de garanties ou autres. La S.C.A. peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

En général, elle peut prendre des mesures de contrôle et de surveillance et effectuer des opérations qui semblent être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la S.C.A. est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché du Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Luxembourg, soit à l'étranger par une résolution de l'Associé Commandité.

Dans le cas où l'associé commandité constate que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ont eu lieu ou sont imminents lesquels pourraient compromettre l'activité normale de la S.C.A. au siège social, ou dans la communication aisée entre ce siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la S.C.A., qui, malgré ce transfert provisoire de son siège social, demeurera une S.C.A. luxembourgeoise.

# Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital souscrit (ci-après «le capital souscrit») de la S.C.A. est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) consistant en 30.900 (trente mille neuf cents) actions A et en 100 (cent) actions B, d'une valeur nominale de 1 euro (un euro) chacune.
  - 5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros) consistant en actions A.

L'Associé Commandité est, par les présentes, autorisé et chargé de rendre effective cette augmentation de capital, en tout ou en partie, de temps à autre, durant une période commençant à la date de constitution et expirant le 5 juillet 2014. L'Associé Commandité décidera d'émettre des actions représentant cette augmentation totale ou partielle des actions autorisées qui n'ont pas encore été souscrites et acceptera une souscription à ces actions.



L'Associé Commandité est, par les présentes, autorisé et chargé de déterminer les conditions s'attachant à toute souscription, payement ou autre, ou il peut prendre la résolution de temps à autre, d'effectuer cette augmentation du capital totale ou partielle par la conversion de tout bénéfice net de la S.C.A en capital et l'attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires au lieu de dividendes.

Chaque fois que l'Associé Commandité agira afin de rendre effective l'augmentation du capital, comme cela est autorisé, l'article 5.1. des Statuts sera modifié de façon à faire refléter cette augmentation du capital social. L'Associé commandité déléguera toute personne afin effectuer toutes les démarches nécessaires dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de cette modification. Lors de la réalisation de cette augmentation de capital et conformément à l'article 32-3/5 de la Loi, l'Associé Commandité est autorisé à supprimer ou à limiter au droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants pendant la période d'autorisation susmentionnée.

- 5.3. Toute somme, considérée avant tout impôt applicable et toute retenue d'impôt, distribuée sous tout titre que ce soit par la société à ses actionnaires (a titre d'exemple: tout remboursement du capital et de financement d'actionnaires, tout bénéfice d'exploitation, toute réduction du capital, tout produit de liquidation, toute affectation d'actif) (le «Dividende») sera distribué suivant les conditions suivantes:
- a) L'IRR sera calculé en tenant compte tout cash flow positif et négatif avant application d'un quelconque impôt ou retenue à la source en relation avec ces cash flow;
- b) Au cas où l'IRR est inférieur ou égal à 6% (six pourcent), les dividendes seront versés aux détenteurs d'actions A jusqu'à ce qu'ils aient reçu le capital versé et un IRR de 6% (six pourcent) («Taux Etalon»).
- c) Dès que les propriétaires d'actions A ont reçu le paiement du Capital Investi et le Taux Etalon, tout Dividende ultérieur disponible sera payé comme suit:
  - (i) 80% (quatre-vingts pour cent) aux actionnaires qui détiennent les actions A, et
  - (ii) 20% (vingt pour cent) aux actionnaires qui détiennent les actions B.
- 5.4. Les distributions en nature seront réalisées selon les règles suivantes et en tout cas de manière que les détenteurs des actions A, ainsi que les détenteurs des actions B, reçoivent des actifs dont la valeur globale est égale au montant qu'elles seraient autorisées à recevoir en cas de distribution en espèces:
- a) dans la mesure où cela concerne des actifs qui ont sont cotés sur une bourse de valeurs reconnue ou sont cotées ou négociées pendant au moins 6 (six) mois sur un marché qui, de l'avis de l'Associé Commandité, est un marché approprié et suffisamment liquide sur des valeurs pertinentes, sur base de la moyenne de la valeur marchande des actions des Entreprises Cibles durant les 20 (vingt) jours ouvrables précédant la date à laquelle la distribution en nature sera décidée, telle qu'établie par une Banque d'Affaires de premier plan, désignée selon les dispositions ci-dessous,
- b) dans la mesure où cela concerne les actifs non cotés, sur base de la juste valeur marchande de l'Entreprise Cible pertinente.
- (i) La juste valeur marchande sera déterminée, en référence au moment auquel la distribution en nature sera effectuée, par l'une des Banques d'Affaires de premier plan devant être désignée par l'Associé Commandité avec l'approbation d'Investisseurs représentant au moins 51% (cinquante et un pour cent) du capital nominal à la date en question et, en cas de défaut d'approbation, par le Président de la Chambre Internationale de Commerce de Paris, à la demande de l'Associé Commandité.
- (ii) La Banque d'Affaires qui sera désignée sera habilitée à établir, aux frais de la S.C.A., la juste valeur marchande de l'Entreprise Cible appropriée et de notifier cette détermination à l'Associé Commandité, dans un délai de 45 (quarantecinq) jours ouvrables depuis sa désignation.
- 5.5. Toute prime d'action pourra être distribuée par l'assemblée générale des actionnaires selon les mêmes formalités qu'une réserve libre à la classe des actionnaires qui ont contribué à la constituer.
- 5.6. La S.C.A ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par action. Dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, la S.C.A. a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant le seul détenteur vis-à-vis de la S.C.A.
  - 5.7. Toutes les actions de la S.C.A. sont et continueront à être nominatives.

Un registre des actionnaires sera conservé au siège social de la S.C.A.. Ce registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants versés sur chaque action, le transfert des actions et les dates de ces transferts.

# Art. 6. Transfert d'actions.

6.1 Tout transfert d'Actions de Commanditaires à des actionnaires existant ou à tout tiers nécessite l'accord préalable écrit du Gérant et le Gérant peut à sa seule discrétion et sans indication du motif de sa décision, approuver ou enregistrer le transfert pour autant que, si le Gérant refuse d'approuver ou d'enregistrer ce transfert, il s'assure que lui ou toute personne nommée ou désignée par lui offre d'acheter les Actions de Commanditaires concernées par le transfert proposé ou que la Société acquiert ces Actions de Commanditaires à un prix représentant la valeur de marché, sous réserve de toute disposition légale applicable. Si les parties ne parvenaient pas à un accord sur le prix, les parties se mettent d'accord pour nommer un expert chargé de déterminer le prix.



- 6.2 Chaque Actionnaire s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Actions qu'il détient sans le consentement écrit préalable du Gérant.
- Art. 7. Rachat d'actions. La S.C.A. est autorisée à racheter ses propres actions dans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi.

Tout rachat sera considéré comme une distribution dans le contexte de la détermination des droits des détenteurs d'actions B et les règles des Articles 5 et 23 leur seront applicables.

**Art. 8. Responsabilité des actionnaires.** Les détenteurs d'actions autres que celles de l'Associé Commandité ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur apport à la S.C.A.

La responsabilité de l'Associé Commandité sera illimitée, conformément à la Loi.

### Art. 9. Assemblées des actionnaires.

9.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit conformément à la loi du Luxembourg, à Luxembourg au siège social de la S.C.A., ou à tout autre endroit à Luxembourg comme peut le spécifier la convocation à l'assemblée le dernier mardi du mois d'octobre à 17h.00 Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable dans la Ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent être tenues au lieu et à l'heure spécifiées dans les convocations d'assemblées respectives.

Toutes les assemblées générales seront présidées par l'Associé Commandité et seront tenues selon les dispositions de la Loi

9.2. Pour être valides, toutes les résolutions doivent être prises avec le vote favorable de l'Associé Commandité.

Dans tous les cas, les assemblées peuvent être tenues également par video conference ou par conference call.

Art. 10. Avis, Quorum, Mandats, Majorité. Les délais et les règles de quorum requis par la Loi s'appliqueront aux assemblés d'actionnaires de la S.C.A., ainsi qu'à la tenue de ces assemblées, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement ici.

Chaque action donne droit à un vote. Un actionnaire peut être représenté à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne en tant que mandataire par lettre, par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex.

Sauf si la Loi ou les Statuts en disposent autrement, il est entendu que l'assemblée des actionnaires de la S.C.A doit être validement constituée et les décisions doivent être prises par le votre majoritaire des actionnaires représentant un quorum de:

- a) au moins la moitié du capital social plus une action de la S.C.A. dans le cas où la décision devant être prise n'est pas une décision impliquant une modification des statuts ou énumérés ci-dessous
- b) au moins 2/3 du capital social de la S.C.A., pourvu que parmi ces votes est également celui de l'Associé Commandité, dans le cas où la décision devant être prise concerne l'un des domaines suivants:
  - demande d'une contribution supplémentaire nécessaire pour faire face aux obligations de la S.C.A.,
  - modification des statuts y compris la modification de la durée de la S.C.A.),
  - émission de nouvelles actions ayant des droits préférentielles et / ou distribution de dividendes ou d'actifs
- toute décision des Actionnaires concernant la dissolution, la liquidation, la déclaration de faillite, le moratoire, la gestion contrôlée, la liquidation en cas de perte pour la moitié ou les trois quarts du capital social, insolvabilité ou toute procédure similaire ou semblable ou toute procédure ayant un effet similaire ou semblable en vertu d'une quelconque loi applicable;
- toute décision des Actionnaires concernant la modification des Statuts de la Société (incluant toute décision pour étendre ou modifier l'autorisation relative au capital autorisé);
  - toute décision des Actionnaires concernant un quelconque changement dans la nature des activités de la Société;
- toute décision des Actionnaires de fusion, consolidation ou toute transaction similaire concernant la Société ou toute vente ou transfert de tout ou d'une partie substantielle des avoirs de la société;
- toute décision des Actionnaires en relation avec la déclaration ou la distribution de dividendes ou autre paiement de profits distribuables par la Société;
  - toute décision des Actionnaires sur la nomination ou la révocation d'un membre du Conseil de Surveillance;
- toute décision du Conseil de Surveillance en relation avec l'approbation des comptes de la Société qui ne sont pas dans une forme approuvée par le Gérant;
- toute autre décision des Actionnaires qui pourraient avoir un effet sur la situation financière de la Société ou ses actifs ou qui pourrait d'une autre manière avoir un effet négatif substantiel sur les droits du Gérant tels que définis par les Statuts ou sur la continuation de la Société.
- L'Associé Commandité peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les Actionnaires pour qu'ils participent à toute assemblée des actionnaires.



Art. 11. Convocations des Assemblées Générales. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par l'Associé Commandité par convocations indiquant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins 8 jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire inscrite dans le registre des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires et s'ils affirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

- **Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires.** Toute assemblée d'actionnaires de la S.C.A. régulièrement constituée représentera entièrement les actionnaires de la S.C.A.
- **Art. 13. Administration.** La S.C.A. sera administrée par l'Associé Commandité qui sera l'associé qui sera personnellement, conjointement et solidairement responsable de la S.C.A. pour toutes les dettes qui ne peuvent être honorées par les actifs de la S.C.A. Gexin Partners S.A. est et restera l'Associé Commandité pour la durée de la S.C.A., sous réserve des dispositions de l'Article 2 ci-dessus.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la S.C.A. qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par ces Statuts à l'Assemblée des Actionnaires.

L'Associé Commandité aura notamment le pouvoir, pour compte et au nom de la S.C.A., de mener à bien tous et tout les objectifs de la S.C.A et d'effectuer tous les actes et de mener à bien tous contrats et autres engagements qu'il peut juger nécessaires ou recommandable ou accessoire. Sauf s'il en est autrement stipulé expressément, l'Associé Commandité aura, et aura pleine autorité à sa discrétion, pour exercer, pour compte et au nom de la S.C.A., tous droits et pouvoirs nécessaires ou opportun pour mener à bien les objectifs de la S.C.A

Sous réserve des dispositions des Statuts, et conformément aux objectifs d'investissement indiqués ici, l'Associé Commandité aura le pouvoir au nom et pour compte de la S.C.A. de mener à bien et d'exécuter tous les objectifs et pouvoirs de la S.C.A., sans limitation, le pouvoir de gérer les opérations de la S.C.A., d'effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la S.C.A. et d'avoir la responsabilité exclusive de la gestion, de l'administration et du contrôle des activités et des affaires de la S.C.A. En particulier, l'Associé Commandité sera autorisé à faire des investissements, désinvestir, à prendre toutes les actions nécessaires concernant les Entreprises Cibles, à emprunter et prêter de l'argent.

**Art. 14. Signature autorisée.** La S.C.A. sera liée par la signature de l'Associé Commandité ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres personnes à qui l'autorité aura été déléguée par l'Associé Commandité comme l'Associé Commandité l'établira à sa discrétion.

# Art. 15. Remplacement de l'associé commandité.

- 15.1. Le Gérant ne pourra être révoqué de ses fonctions de Gérant de la Société que pour violation grave des Statuts, faute grave ou mauvaise conduite volontaire.
- 15.2. La révocation pour violation grave des Statuts, faute grave ou mauvaise conduite volontaire pourra seulement être décidée par une majorité des trois quarts des Actionnaires.
- **Art. 16. Année comptable Comptes.** L'année comptable de la S.C.A. commencera le 1 <sup>er</sup> juillet et se terminera le 30 juin de chaque année.

Les comptes de la S.C.A. seront exprimés en euros.

Art. 17. Affectation des bénéfices. Des bénéfices annuels nets de la S.C.A, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que cette réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit par la S.C.A. comme le stipule l'article 5 tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Associé Commandité établira la façon dont les bénéfices nets annuels restants seront distribués et décidera de verser des dividendes, à sa discrétion, convenant au mieux à l'objectif de la société et à la politique de la S.C.A.

Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre monnaie déterminée par l'Associé Commandité et ils peuvent être versés aux lieux et dates pouvant être déterminés par l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut décider de verser des dividendes intérimaires sous les conditions et sous les limites fixées par la loi du Luxembourg.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La S.C.A. peut être volontairement dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires avec le consentement de l'Associé Commandité. En outre, en cas de retrait de l'Associé Commandité, comme défini à l'article 2 des statuts et sauf pour la désignation d'un nouvel Associé Commandité, le retrait de l'Associé Commandité impliquera nécessairement que la S.C.A. soit dissoute. En cas de retrait de l'Associé Commandité sans désignation d'un nouvel Associé Commandité, les Actionnaires tiendront une assemblée générale pour prendre acte de la dissolution de la S.C.A. et pour déterminer toute mesure pertinente en ce qui concerne la liquidation de la S.C.A. La liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques) désignées par l'assemblée des actionnaires qui déterminera aussi les pouvoirs et leurs rémunérations.



Art. 19. Réviseur d'entreprise. Les comptes annuels de la S.C.A. seront surveillés par un réviseur d'entreprise qui assume les devoirs et les responsabilités fixées par la Loi. Le réviseur d'entreprise sera nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée allant jusqu'à 6 ans, cette durée étant renouvelable.

Le mandat du réviseur d'entreprise peut être révoqué conformément aux dispositions de la loi.

**Art. 20. Conseil Consultatif.** Les Actionnaires désigneront un Conseil Consultatif est composé de trois membres au maximum. Le Conseil Consultatif aura un accès privilégié aux informations de la société pour autant qu'une telle information ne constitue pas une violation des contrats de confidentialité signés par l'Associé Commandité.

Quelque soit le nombre des membres présents à une réunion le Conseil Consultatif délibérera dans le cas d'un conflit potentiel d'intérêts entre la Société et

- l'Associé Commandité lui-même, ou toute société contrôlée directement ou indirectement par lui,
- chacun de ses administrateurs,
- chacun de ses actionnaires, ou sociétés contrôlant ou contrôlées directement ou indirectement ses actionnaires,

Dans le cas où le Conseil Consultatif constate un conflit d'intérêt réel ou potentiel, il peut informer les actionnaires de son avis, pour autant qu'une telle communication ne constitue pas une violation des contrats de confidentialité signés par l'Associé Commandité.

En outre, l'Associé Commandité peut demander au Conseil Consultatif d'exprimer son avis sur tout investissement où un tel avis paraît nécessaire. Dans ce cas, le Conseil Consultatif exprimera son avis sur l'impartialité de la transaction qui lui est soumise, un tel avis sera consignée par écrit dans les procès-verbaux du Conseil Consultatif.

Le Conseil Consultatif ne sera pas impliqué dans la gestion et le contrôle de la société et des comptes, et n'encourra aucune responsabilité à ce titre. Les membres du Conseil Consultatif ne sont pas autorisés à recevoir une rémunération pour leur activité.

Le Conseil Consultatif sera convoqué par son président ou par l'Associé Commandité.

Tout membre peut être représenté, par un autre membre, agissant en sa qualité de mandataire, à toute réunion du Conseil Consultatif en désignant par lettre ou par câble, par télégramme, télex ou téléfax ou autre moyen de transmission électronique.

Des résolutions peuvent également être prises dans un ou plusieurs actes écrits signés par tous les membres

**Art. 21. Modifications.** Ces Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une décision de l'assemblée des actionnaires, prise conformément aux dispositions des articles 10 et 11 ci-dessus.

# Dispositions transitoires

La première année comptable commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2012.

La première assemblée générale des actionnaires se réunira en 2012.

# Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

Nom du souscripteur

Nombre
d'actions
souscrites

(1) Michele Raucci
30.900 actions A

(2) Gexin Partners S.A.
100 actions B

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR

31.000 se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

# Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à EUR 2000.

# Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1. L'adresse de la société est fixée à 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- 2. Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprise HRT Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
- 3. La durée du mandat du réviseur d'entreprise viendra à échéance à l'assemblée générale à tenir en 2012 approuvant les comptes au 30 juin 2012.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, les Statuts sont établis en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bemtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 juillet 2011. LAC/2011/31220. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099310/582.

(110112708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

### International Real Estate Agency, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.467.

### **FXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 juillet 2011, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 15 juillet 2011; Relation: EAC/2011/9468, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

Que le siège social de la société du 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg a été transféré à sa nouvelle adresse sise à 20, rue de l'Eau, L-449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2011109151/15.

(110122558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Immogarage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 21, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 118.636.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2011

Première résolution

Le siège social de la Société est transféré 21, Kohlenberg L-1870 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Florence ROUAULT / Vincent THREINEN.

Référence de publication: 2011109154/11.

(110122640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# IAV Internationale Aufzugsmontagen & Vermittlungsgesellschaft GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.057.

# SCHLIESSUNG EINER NIEDERLASSUNG

Die Gesellschaft IAV Internationale Aufzugmontagen & Vermittlungsgesellschaft GmbH, welche im Handelregister des Kantons Zug, unter der Nummer CH-170.4.009.165-8 eingetragen ist,

beschließt die im Handelsregister Luxembourg unter der laufenden Nummer B 156057 eingetragenen Zweigniederlassung IAV Internationale Aufzugsmontagen & Vermittlungsgesellschaft GmbH, 33A, Grand-Rue, L-3394 Roeser, zum 30.06.2011 zu schließen.



Baar, den 01.07.2011.

IAV Internationale Aufzugmontagen & Vermittlungsgesellschaft GmbH

Ulf Roland Rückert Geschäftsführer

Référence de publication: 2011109152/18.

(110123164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Immo Capellen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 51, Parc d'Activités «Am Bann».

R.C.S. Luxembourg B 106.434.

Extrait de l'assemblée générale

des actionnaires tenue à Leudelange le 1 er juin 2011

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Miguel RAMIS BARRIOS de son mandat d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer:

- Monsieur Philippe OP DE BEECK, administrateur

avec pour adresse professionnelle le 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Immo Capellen s.a.

Référence de publication: 2011109153/16.

(110122942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Kampen Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 149.788.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés qui s'est tenue le 30 juin 2011 à 11.00 heures

L'Assemblée à l'unanimité renouvelle le mandat de BDO Compagnie Fiduciaire en qualité de réviseur indépendant de la Société pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes au 31.12.2011.

Pour extrait FIDUPAR Signatures

Référence de publication: 2011109163/16.

(110123232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# King David, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.459.

# **EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 juillet 2011, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 5 juillet 2011; Relation: EAC/2011/8793, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

Que le siège social de la société du 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été transféré à sa nouvelle adresse sise à 20, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2011109165/15.

(110122517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



# Lionsgate Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 75.155.

Les comptes de liquidation au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011109166/12.

(110122450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011109167/10.

(110122473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### Lux - Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 7.654.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109172/10.

(110122489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Lux-Pension Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.415.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG

Service Investment Funds

Signatures

Référence de publication: 2011109174/12.

(110122457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 79.399.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



# BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG

Service Investment Funds

Signatures

Référence de publication: 2011109175/12.

(110122456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Luxyard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.507.

Les comptes annuels audités au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109176/11.

(110122452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# MH Properties and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 143.604.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 04 février 2011.

Pour copie conforme

**Signatures** 

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2011109183/14.

(110123115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Motorway-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.047.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2011

# 1. Le mandat du Réviseur d'entreprise

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'Ernst & Young comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 approuvant les comptes de 2013.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour Motorway Luxembourg S.A.

Natacha Kovacevic

Référence de publication: 2011109185/15.

(110122959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Multi Tech Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.437.

Par la présente, je vous informe de ma démission de mon poste d'Administrateur de la société MULTI-TECH LUX S.A., avec effet au 15 mai 2011.

Roeser, le 12 mai 2011. Olivier DE MATTEIS.

Référence de publication: 2011109186/10.

(110123293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



# Novelia Senior Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval. R.C.S. Luxembourg B 69.652.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Leudelange le 1 <sup>er</sup> juin 2011

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Miguel RAMIS BARRIOS de son mandat d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer:

- Monsieur Philippe OP DE BEECK, administrateur

Avec pour adresse professionnelle le 19, rue Léon Laval à L-3372 Leudelange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Novélia Senior Services s.a.

Référence de publication: 2011109190/16.

(110122935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Nummus Aureus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 158.657.

L'an deux mille onze, le douze juillet,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Martin Mantels, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme NUMMUS AUREUS S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.657,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 8 juillet 2011, dont une copie du procès-verbal restera annexé au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

- I. La société NUMMUS AUREUS S.A. a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 933 du 7 mai 2011.
- II. Ladite société NUMMUS AUREUS S.A. a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré de soixante mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 60.496) représenté par trente-huit (38) actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5, alinéas 2 et 3 des statuts de la Société stipulent que: "Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cents mille euros (EUR 2.500.000). Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés avec ou sans émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire ou autrement, avec ou sans prime d'émission, par la conversion des réserves ordinaires et par l'émission subséquente d'action gratuite ou par l'augmentation de la valeur nominale par action, ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les mêmes conditions que celles qui sont requises en matière de modification des Statuts."

III. En vertu du capital autorisé et en exécution de la résolution précitée du 8 juillet 2011, les administrateurs de la Société ont obtenu et accepté la souscription de mille quatre cent soixante et une (1.461) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Ces mille quatre cent soixante et une (1.461) nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en contrepartie d'un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total de deux millions trois cent vingt-cinq mille neuf cent douze euros (EUR 2.325.912).

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire soussigné par un bulletin de souscription qui restera annexé au présent acte afin d'être enregistré.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 12 juillet 2011 par Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) S.A.,

### 108882



réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport dont la conclusion est la suivante:

### "Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport au qu'en numéraire ne correspond pas au moins au nombre et au pair nominal des 1.461 actions nouvelle de NUMMUS AUREUS S.A. à émettre en contrepartie."

IV. Suite à cette augmentation de capital, le 1 er alinéa de l'article 5 dans les versions anglaise et française des statuts de la Société est modifié comme suit:

# Version anglaise:

"The subscribed share capital is set at two million three hundred eighty-six thousand four hundred and eight euro (EUR 2,386,408) consisting of one thousand four hundred ninety-nine (1,499) shares without designation of a nominal value."

# Version française:

"Le capital social est fixé à deux millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent huit euros (EUR 2.386.408) représenté par mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (1.499) actions sans désignation de valeur nominale."

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille huit cents euros (EUR 2.800).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juillet 2011. LAC/2011/31797. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011109191/69.

(110122289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### Orea International S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 1, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 137.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011109193/13.

(110122444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Olminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 41.035.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 juin 2011 à 11.00 heures à Luxembourg 1, rue Joseph Hackin

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs de Messieurs K. LOZIE et Joseph WINANDY et de la société COSAFIN SA, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg représentée par M. Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur P. Schill

pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31.12.2011.



Copie certifiée conforme Signatures Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011109194/16.

(110123177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Philureg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 148.619.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 juin 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Philippe RE-GNIER, Président, de Monsieur Joseph WINANDY et de COSAFIN S.A. dont le siège social est situé au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET (demeurant 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg), ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE HRT.
- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie conforme Signature / Signature Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011109196/18.

(110123029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# PMV Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.759.

Le Bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Pour PMV Luxembourg S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs Bogers

Gérant de Classe B

Référence de publication: 2011109198/13.

(110122458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Premier Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 100.150.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 25. Juli 2011 abgehalten am Sitz der Gesellschaft

1. Zum weiteren Verwaltungsratsmitglied wird bestellt mit Wirkung zum heutigen Tag:

Herr Vadim Seidov, geboren am 12.11.1951 in Dagestan (Russland), Kaufmann, wohnhaft in Moskau, Leninskiy Prospekt Nr. 156 / Russland

Das Mandat des Verwaltungsratsmitgliedes SEIDOV endet mit der ordentlichen Generalversammlung 2016.

Luxembourg, den 25. Juli 2011.

Für die Richtigkeit Unterschrift

Référence de publication: 2011109199/15.

(110122921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



# PTC Essen Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.290.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011109200/10.

(110122466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# PTC Essen Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.290.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2011

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.
- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pour le conseil d'administration

**Signatures** 

Référence de publication: 2011109201/16.

(110123230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Queen Esther S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.491.

# **EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 juillet 2011, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 5 juillet 2011; Relation: EAC/2011/8792, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

Que le siège social de la société du 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg a été transféré à sa nouvelle adresse sise à 20, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2011109202/15.

(110122522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Refractory Furnishing and Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 54.135.

### **EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 juillet 2011, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 5 juillet 2011; Relation: EAC/2011/8791, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

Que le siège social de la société du 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été transféré à sa nouvelle adresse sise à 20, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.



Pour extrait conforme Karine REUTER Notaire

Référence de publication: 2011109206/15.

(110122535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# REIM EuroCore Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 117.665.

Extrait de la résolution circulaire du conseil de gérance

Résolution

Après avoir délibéré; le Conseil de Gérance, à l'unanimité, décide:

- de transférer le siège social de la Société au 44, avenue J-F Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG avec effet au 1 <sup>er</sup> juin 2011.

Pour extrait conforme

**FIDUPAR** 

Signatures

Référence de publication: 2011109207/15.

(110122602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# RP Babelsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 124.716.

Extrait de la décision circulaire des gérants

Résolution:

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 14-16 rue Philippe II L-2340 Luxembourg au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 24 juin 2011.

Pour copie conforme

**Signatures** 

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011109209/15.

(110123138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Fleet Uno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.452.

In the year two thousand and eleven, on the twenty fourth of June,

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Fleet Uno S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company, société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted on February 10, 2010, inscribed at the Luxembourg Register of Trade and Companies under section B 151452, published in the Mémorial C, number 684, page 32793, on Mars 31, 2010, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by a deed enacted on March 24, 2010, published in the Mémorial C, number 2385, page 11445, on November 6, 2010 (the "Articles").

The meeting is presided by Evelyn MAHER, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Philipp MÖSSNER, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Janine LABUSCH, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:



- I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed hereto and be registered with the minutes.
- II. As it appears from the attendance list, all the eleven million ninety-three thousand six hundred and forty-three (11,093,643) class A shares, eleven million ninety-three thousand six hundred and forty-three (11,093,643) class B shares and eleven million ninety-three thousand six hundred and thirty-seven (11,093,637) class C shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, all entirely subscribed and fully paid up, representing one hundred percent (100%) of the capital of the Company, which is set at thirty-three million two hundred eighty thousand nine hundred and twenty-three Euro (33,280,923), are represented at this extraordinary general meeting. All the shareholders declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all the convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate.
  - III. The agenda of the meeting is the following:

### Agenda

- 1. To approve the increase of the capital of the Company by ten million five hundred and nine thousand seven hundred and sixty-six Euro (EUR 10,509,766), to bring it from its present amount of thirty-three million two hundred eighty thousand nine hundred and twenty-three Euro (EUR 33,280,923) to forty-three million seven hundred ninety thousand six hundred and eighty-nine Euro (EUR 43,790,689), by the creation and the issue of three million five hundred and three thousand two hundred and fifty-six (3,503,256) class A shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, three million five hundred and three thousand two hundred and fifty-six (3,503,256) class B shares with a par value of one Euro (EUR 1) each and three million five hundred and three thousand two hundred and fifty-four (3,503,254) class C shares with a par value of one Euro (EUR 1) each and (i) subscription of one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-eight (1,751,628) new class A shares, one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-eight (1,751,628) new class B shares and one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-seven (1,751,627) new class C shares by Accession Mezzanine Capital II L.P. and payment by a contribution in kind of 1,440,191 shares with a par value of two point twenty euros (EUR 2.20) each, entirely paid up, free of all liens, charges and encumbrances of Fleet Holdings S.A. and (ii) subscription of one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-eight (1,751,628) new class A shares, one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-eight (1,751,628) new class B shares and one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-seven (1,751,627) new class C shares by QIC Private Capital PTY Ltd as a trustee for QIC Private Equity Fund No. 3 and payment by a contribution in kind of 1,440,191 shares with a par value of two point twenty euros (EUR 2.20) each, entirely paid up, free of all liens, charges and encumbrances of Fleet Holdings S.A.
- 2. To approve that the Company may acquire its own shares subject to the prior authorization given by the general meeting of the shareholders.
- 3. To approve the introduction of share transfer requirements, pre-emption rights, tag-along rights and drag-along rights provisions.
  - 4. To approve the amendment of the provisions of the Articles on shareholders' meetings.
  - 5. To approve the introduction of reserved matters.
  - 6. Restatement of the Articles in order to reflect the above resolutions.
  - 7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide as follows:

# First resolution

The shareholders resolve to increase the corporate capital of the Company by ten million five hundred and nine thousand seven hundred and sixty-six Euro (EUR 10,509,766), to bring it from its present amount of thirty-three million two hundred eighty thousand nine hundred and twenty-three Euro (EUR 33,280,923) to forty-three million seven hundred ninety thousand six hundred and eighty-nine Euro (EUR 43,790,689), by the creation and the issue of three million five hundred and three thousand two hundred and fifty-six (3,503,256) class A shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, three million five hundred and three thousand two hundred and fifty-six (3,503,256) class B shares with a par value of one Euro (EUR 1) each and three million five hundred and three thousand two hundred and fifty-four (3,503,254) class C shares with a par value of one Euro (EUR 1) each.

All the three million five hundred and three thousand two hundred and fifty-six (3,503,256) new class A shares, three million five hundred and three thousand two hundred and fifty-six (3,503,256) new class B shares and three million five hundred and three thousand two hundred and fifty-four (3,503,254) new class C shares will participate in the profits of the Company as of the date hereof.

# Subscription and Payment

1. One million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-eight (1,751,628) new class A shares, one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-eight (1,751,628) new class B shares and one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-seven (1,751,627) class C shares of a par value of one euro



(EUR 1) each have been entirely subscribed by Accession Mezzanine Capital II L.P., a Bermuda partnership, having its registered office at Century House, 16 Par la Ville Road, Hamilton, Bermuda ("Accession") hereby represented by Evelyn MAHER, by virtue of a proxy dated June 22, 2011.

The one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-eight (1,751,628) new class A shares, one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-eight (1,751,628) new class B shares and one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-seven (1,751,627) class C shares have been fully paid up by the contribution in kind effected by Accession of 1,440,191 shares of a par value of two point twenty euros (EUR 2.20) each, entirely paid up, free of all liens, charges and encumbrances of Fleet Holdings S.A. ("Fleet Holdings"), a public limited liability company, société anonyme, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 148815 (the "Accession Shares").

It results from a statement of contribution value, approved by a manager of the Company and dated June 22, 2011, and by a statement of contribution value approved by two directors of Fleet Holdings and dated June 21, 2011 annexed to the present deed that the Accession Shares contributed have a value of at least five million two hundred fifty-four thousand eight hundred and eighty-three Euro (EUR 5,254,883).

2. One million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-eight (1,751,628) new class A shares, one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-eight (1,751,628) new class B shares and one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-seven (1,751,627) class C shares of a par value of one euro (EUR 1) each have been entirely subscribed by QIC Private Capital Pty Ltd as trustee for QIC Private Equity Fund No.3, an Australian Unit Trust declared under the laws of Australia, with its trustee being a corporation incorporated in Australia with Australian Company Number 076 279 528 and registered office at Level 5, Central Plaza Two, 66 Eagle Street, Brisbane, Queensland, Australia ("QIC") hereby represented by Evelyn MAHER, by virtue of a proxy dated June 21, 2011.

The one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-eight (1,751,628) new class A shares, one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-eight (1,751,628) new class B shares and one million seven hundred fifty-one thousand six hundred and twenty-seven (1,751,627) class C shares have been fully paid up by the contribution in kind effected by QIC of 1,440,191 shares of a par value of two point twenty euros (EUR 2.20) each, entirely paid up, free of all liens, charges and encumbrances of Fleet Holdings (the "QIC Shares").

It results from a statement of contribution value, approved by a manager of the Company and dated June 22, 2011, and by a statement of contribution value approved by two directors of Fleet Holdings and dated June 21, 2011 annexed to the present deed that the QIC Shares contributed have a value of at least five million two hundred fifty-four thousand eight hundred and eighty-three Euro (EUR 5,254,883).

The statements of contribution value will be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

### Second resolution

It is decided that the Company may acquire its own shares subject to the prior authorization given by the general meeting of the shareholders.

## Third resolution

It is decided that share transfer requirements, pre-emption rights, tag-along rights and drag-along rights are introduced which restrict the transfer, encumbrance or disposal of shares.

# Fourth resolution

It is decided to amend the provisions of the Articles on shareholders' meetings in particular as to notices of shareholders' meetings, quorum and majority requirements.

# Fifth resolution

It is decided to approve the introduction of reserved matters which require inter alia the approval of all those share-holders holding a minimum of 10% of the shares each and the prior written consent of certain minority shareholders before Abris CEE MID-Market Fund LP may vote on the reserved matters.

# Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the articles of association of the Company are restated and now reads as follows:

"Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation (the "Articles") and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law").

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the general meeting of shareholders.



- Art. 2. The Company's name is "Fleet Uno S.à r.l." (the "Company").
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

- Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.
- **Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 7.** The heirs, representatives or entitled persons of a shareholder and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

# Capital - Shares

- Art. 8. The Company's capital is set at EUR 43,790,689 (forty-three million seven hundred and ninety thousand six hundred and eighty-nine Euro) represented by fourteen million five hundred ninety-six thousand eight hundred and ninety-nine (14,596,899) class A shares, fourteen million five hundred ninety-six thousand eight hundred and ninety-nine (14,596,899) class B shares and fourteen million five hundred ninety-six thousand eight hundred and ninety-one (14,596,891) class C shares of EUR 1 (one Euro) each.
- **Art. 9.** Each class A share, each class B share and each class C share confers an identical voting right at the time of decision taking. The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

The Company may acquire its own shares, subject to the prior authorization given by the general meeting of shareholders, which shall determine the terms and conditions of the proposed acquisition. The acquisition shall not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed pursuant to the law. The Company may acquire shares of a particular class at a value different to the shares acquired of another class.

# **Transfer of Shares**

**Art. 10. Share Transfer Requirements.** Transfer of shares inter vivos to non-shareholders shall not be valid vis-à-vis the Company, the shareholders of the Company or third parties except (i) shareholders representing at least three-quarter of the corporate capital have previously agreed thereto in a general meeting of the shareholders and (ii) such a transfer is notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

Any Disposal of shares in breach of any of the articles 10 to 14 of the Articles shall be ineffective vis-à-vis the other shareholders and the Company. The Company shall refuse to register any share Disposal which would be in breach of the applicable provisions of the 1915 Law, these Articles and any agreement between all the shareholders concluded from time to time, if any.

No shareholder shall, except with the prior written consent of the Majority Shareholder and the Individual Shareholders (i) create any Encumbrance over shares, (ii) enter into any agreement in respect of the votes attached to the shares.

No shareholder shall, except with the prior consent of the Majority Shareholder and the Individual Shareholders, not unreasonably withheld or delayed, Dispose of shares in the Company other than in case of a Permitted Share Transfer



or after the date of the later of the following events: (i) repurchase of all Bonds from the Bondholders and (ii) the Lockup Date, (iii) the transfer of shares in the Company by the Majority Shareholder (or its Affiliates) made pursuant to article 13 or 14 of the Articles.

**Art. 11. Permitted Share Transfer.** The Disposal of shares by any of the Permitted Transferors to a Permitted Transferee shall be allowed without any share transfer restrictions set forth in these Articles ("Permitted Share Transfer") provided that prior to such Disposal the Permitted Transferee has executed and delivered to all shareholders and the Company a deed of adherence confirming that it shall be bound by any shareholders' agreement in place between the shareholders.

**Art. 12. Pre-emption Rights.** If the Company issues any new shares or other equity-linked securities, all shareholders will be entitled to subscribe for such new shares or other securities in the amount necessary to maintain their proportionate shareholding in the Company, at a subscription price not higher and at terms not less favourable than those offered to any other existing or new shareholders (the "Pre-emption Right"). The Pre-emption Right applies mutatis mutandis in case of shareholder loans and other subordinated debt instruments.

Art. 13. Tag-Along Right. Except for the Permitted Share Transfer, in the event after the Lock-up Date (or before such Lock-up Date – upon the consent of the Individual Shareholders), the Majority Shareholder (or its respective Affiliate, as relevant) (the "Transferring Shareholder") intends to Dispose of all or any part of its shares ("Offered Shares") to a third party ("Indicated Investor") and receives an offer from such third party ("Offer"), such Offer shall grant the right to the remaining shareholders ("Remaining Shareholders") to Dispose of their shares to the Indicated Investor on the same terms and conditions as the Offered Shares ("Tag-Along Right"). The Transferring Shareholder shall notify the Company and the Remaining Shareholders of its intention ("Transfer Notice"). The Transfer Notice shall include the number of the Disposed shares, the terms and conditions of the intended Disposal and shall include a copy of the Offer.

The Remaining Shareholders shall have the right to exercise the Tag-Along Right within forty (40) days of receiving the Transfer Notice by serving a written notice to the Transferring Shareholder and the Indicated Investor confirming their intention to Dispose of shares on the terms and conditions stipulated in the Offer ("Tag-Along Notice"). If a Tag-Along Notice is executed by the Remaining Shareholder, the Transferring Shareholder may not Dispose of Shares other than in compliance with the following paragraph.

If a Tag-Along Notice is executed by the Remaining Shareholder, the Indicated Investor shall acquire shares held by such Remaining Shareholder under a share purchase agreement concluded simultaneously with the share purchase agreement with the Transferring Shareholder. All share purchase agreements shall be concluded within 30 days of receipt of the Tag-Along Notice by the Indicated Investor subject to any other requirements imposed by law.

If the Indicated Investor intends to purchase less than all shares, the Remaining Shareholders shall have the Tag-Along Right on a pro rata basis in relation to the proportion of the Offered Shares to the respective shareholding of the Transferring Shareholder in the Company.

Art. 14. Drag-Along Right. In the event after the Lock-up Date, the Transferring Shareholder intends to Dispose of all of its Offered Shares to an Indicated Investor and receives an Offer from such Indicated Investor made in good faith and on arm's length basis, it shall have the right to require that the Remaining Shareholders Dispose of their shares to the Indicated Investor on the same terms and conditions as the Offered Shares ("Drag-Along Right").

The Drag-Along Right shall be executed by written notice of the Transferring Shareholder to the Remaining Shareholders (the "Drag-Along Notice"). The Drag-Along Notice shall include the terms and conditions of the required Disposal and shall include a copy of the Offer.

Subject to the provisions of the below paragraph, not later than thirty (30) days from delivery of the Drag-Along Notice, the Remaining Shareholders shall execute with the Indicated Investor a respective share purchase agreement on the terms and conditions set out in the Drag-Along Notice provided that the Transferring Shareholder also sells all Offered Shares.

If within ten (10) days of the delivery of the Drag-Along Notice, the Transferring Shareholder and the Remaining Shareholders cannot agree as to whether the Offer has been made in good faith and/or on anarm's length basis, then, within the next forty (40) days, each party may submit the Offer for a fairness opinion to be issued by Ernst & Young, or if that firm is unable or unwilling to act, to Deloitte, or if that firm is unable or unwilling to act, to KPMG acting as an arbitrator for the parties ("Arbitrator"). Within sixty (60) days of the submission of any dispute concerning the Offer, the Arbitrator shall render its opinion in respect of the Offer. The Arbitrator's decision shall be issued as an arbitral award and shall be final and binding and not subject to appeal. The fees and expenses of the Arbitrator for any determination shall be borne by the losing party or, if the award supports a position between the respective positions of the parties, in such proportions as the Arbitrator shall decide. Until the fairness opinion of the Arbitrator confirms that the Offer has been made in good faith and on arm's length basis, the Remaining Shareholders shall not be obliged to execute with the Indicated Investor a respective share purchase agreement on the terms and conditions set out in the Drag-Along Notice.



# **Management**

**Art. 15.** The Company is managed by at least (4) managers. They will constitute a board of managers composed of one or more A Managers (the "A Managers") and one or more B Managers (the "B Managers"). The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the A Managers and/or the B Managers, depending on the context as applicable.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any A Manager together with the signature of any B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 16.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extend the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

## **Shareholders decisions**

- **Art. 18.** Shareholders' decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.
- **Art. 19.** Resolutions are validly adopted when taken pursuant to the conditions as to quorum and majority laid down in the Articles and the 1915 Law.

A quorum shall mean the shareholders or the duly authorised representatives of the shareholders holding at least 75% of the share capital of the Company, provided that if such a quorum is not present within thirty minutes from the time



appointed for the relevant shareholders' meeting or if during the shareholders' meeting such a quorum ceases to be present, the shareholders' meeting shall be adjourned until such time as a valid quorum is present.

The notice of the shareholders' meeting (unless otherwise agreed between the shareholders) shall be delivered to all shareholders not later than fourteen (14) days before the date of the shareholders' meeting by registered mail and fax; such notice shall set out the agenda identifying in detail the matters to be discussed and voted at the shareholders' meeting.

No resolution of the shareholders' meeting shall be valid unless (i) such shareholders' meeting has been duly convened or (ii) all shareholders have agreed to discuss and vote a given resolution without formally convening the shareholders' meeting.

A decision to approve any matter other than a Reserved Matter shall require the approval of the shareholders holding at least 50% of the share capital of the Company + 1 share.

Decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing three quarters of the capital, however, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase its participation in the Company.

A decision to approve a Reserved Matter shall require the approval of all those shareholders holding a minimum of 10% of the shares each.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

**Art. 20.** The Majority Shareholder shall not vote in its capacity as the Company's shareholder on any of the matters set out in this Article (the "Reserved Matters") without obtaining the prior written consent of the Minority Shareholders.

The Reserved Matters include:

- any amendment of the Articles or to the documentation of the Bonds;
- any change of the scope of the business of the Company as agreed between the shareholders;
- determination of remuneration of the managers or any fees in relation to any management or advisory services exceeding the equivalent of EUR 100,000 in any currency;
  - appointment of auditors to audit the financial statements of the Company;
  - adopting any new accounting policies or amending the existing accounting policies of the Company;
  - introducing or amending any share option, or employee share purchase programme;
  - changing the tax residence of the Company;
- increase or decrease in the share capital of the Company otherwise than in accordance with the principles set out in a shareholders' agreement entered into by the shareholders from time to time;
  - any changes in the rights attached to the shares or other securities issued by the Company;
- issue and allotment of new shares in the Company or other instruments allowing to acquire or subscribe for shares in the Company (such as warrants or options) otherwise than in accordance with the principles set out in a shareholders' agreement entered into by the shareholders from time to time;
- redemption of shares in the Company otherwise than in accordance with the principles set out in a shareholders' agreement entered into by the shareholders from time to time;
- increase in the Company's financial indebtedness, as defined in a shareholders' agreement entered into by the shareholders from time to time, by borrowing or otherwise;
- entering by the Company into any new shareholders indebtedness or amending the terms of an existing shareholders indebtedness otherwise than in accordance with the principles set out in a shareholders' agreement entered into by the shareholders from time to time;
- declaring, making or payment of any dividend, charge, fee, share premium reserve or any other distribution (or interest on any unpaid dividend, charge, fee, share premium reserve or any other distribution) (whether in cash or in kind) on or in respect of the share capital of the Company otherwise than in accordance with the principles set out in a shareholders' agreement entered into by the shareholders from time to time;
- commencement, compromise, settlement, waiver of a right in relation to a litigation, arbitration or similar proceedings instituted by or against the Company in the amount exceeding the equivalent of EUR 100,000 in any currency;
- undertaking of any step with a view to liquidate, wind up or dissolve the Company or to appoint a receiver or administrative receiver for any part of the Company's assets;
- any distribution of any returns, in particular any distribution of profits or supplementary capital reserves of the Company otherwise than in accordance with the principles set out in a shareholders' agreement entered into by the shareholders from time to time;
- any acquisition or disposal of assets of the Company of the value exceeding EUR 250,000 with exception of the shares in the direct or indirect subsidiaries of the Company or except if in accordance with the principles set out set out in a shareholders' agreement entered into by the shareholders from time to time;
- entering into an agreement, contract or other commercial arrangement outside the ordinary course of business of the Company otherwise than on arms length basis, except if in accordance with the principles set out in a shareholders' agreement entered into by the shareholders from time to time;



- entering into any transaction with the Company of the value exceeding the equivalent of EUR 2,000,000 in any currency;
- entering into any transaction with any Affiliate of the Company's shareholder (other than Futura Leasing S.A. or Prime Car Management S.A.) of the value exceeding the equivalent of EUR 100,000 in any currency.

# Financial year - Balance sheet

- Art. 21. The Company's financial year begins on January 1 st and closes on December 31 st.
- **Art. 22.** Each year, as of the 31 st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company. At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.
  - Art. 23. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 24.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 25.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

# Applicable law

**Art. 26.** The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles do not provide for the contrary.

## **Definitions**

Affiliate With respect to the given person, any other person that, directly or indirectly, (i)

controls, or (ii) is controlled, or (iii) is under control with, such person. The term Affiliate shall not include the Company, Fleet Holdings S.A., Futura Leasing S.A. or Prime Car Management S.A.. Where the given person is a trust, an Affiliate includes a second trust managed or controlled by a person who is the manager or controller of the first trust, or by an Affiliate of the person who is the manager or controller of the first trust.

Arbitrator Has the meaning given to it in article 14.

Bondholders The Company, the Mezzanine Bondholder and the QIC Bondholder.

Bonds Corporate secured A series bonds in a total nominal value of up to PLN 400,000,000

and corporate secured B series bonds in a total nominal value of up to PLN 250,000,000

issued by Prime Car Management S.A.

Disposal or Dispose of To transfer, sell, assign, exchange, dispose of or renounce any right to subscribe for,

grant any option over or create any Encumbrance over, except for transfers or Encumbrances expressly permitted in a shareholders' agreement concluded between

the shareholders of the Company from time to time.

Drag-Along Notice Has the meaning given to it in article 14.



Drag-Along Right Has the meaning given to it in article 14.

Encumbrance Any mortgage, charge, pledge, registered pledge, usufruct, transfer restriction, security

assignment, title retention or any other agreement or arrangement the effect of which is the creation of security or equity interest created for the benefit of a third party (including any right to acquire or option, or a right of first refusal or right of preemption), except for the pledge over shares and pledge over assets, and

"Unencumbered" and "Encumber" shall be construed accordingly.

Indicated Investor Has the meaning given to it in article 13.

Individual Shareholders ACCESSION MEZZANINE CAPITAL II L.P., a partnership organized and existing under

the laws of Bermuda, with its registered office at Century House, 16 Par la Ville Road, Hamilton, Bermuda, registered in the Registrar of Companies under registration number 39517, also registered in the Companies House of the United Kingdom under

registration number LP011822 and

QIC PRIVATE CAPITAL PTY LTD as trustee for QIC PRIVATE EQUITY FUND NO. 3, an Australian Unit Trust declared under the laws of Queensland, with its trustee being a corporation incorporated in Queensland with its registered office at Level 5, Central Plaza Two, 66 Eagle Street, Brisbane, Queensland, Australia, entered in the

commercial register of Queensland under the no. I 076 279 528.

Lock-up Date Is the date of repayment of loans granted by the Mezzanine Bondholder and/or the QIC

Bondholder to PMC pursuant to the terms of a shareholder agreement concluded

between the shareholders from time to time.

Majority Shareholder ABRIS CEE MID-MARKET FUND LP, a limited partnership organized under the laws

of Jersey, with its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey

JE 2QP, Channel Islands, entered into the Trade Register under No. 959.

Mezzanine Bondholder ACCESSION II CENTRAL EUROPE AB, a company organized and existing under the

laws of Sweden, with its registered office at Stureplan 4 C, 4 tr 114 35 Stockholm,

Sweden, registered in the companies register under number 556788-2328.

Minority Shareholder 3 MR GRZEGORZ WALUSZEWSKI

Minority Shareholder 4 MR JERZY KOBYLI SKI

Offer Has the meaning given to it in article 13.

Offered Shares Has the meaning given to it in article 13.

Permitted Share Transfer Has the meaning given to it in article 11.

Permitted Transferee An Affiliate of any of the shareholders of the Company other than the Minority

Shareholder 3 and/or Minority Shareholder 4.

Permitted Transferor The shareholders of the Company other than the Minority Shareholder 3 and/or

Minority Shareholder 4.

Pre-emption Right Has the meaning given to it in article 12.

QIC Bondholder QIC PRIVATE CAPITAL PTY LTD as trustee for QIC PRIVATE EQUITY FUND NO.

3, an Australian Unit Trust declared under the laws of Queensland, with its trustee being a corporation incorporated in Queensland with its registered office at Level 5, Central Plaza Two, 66 Eagle Street, Brisbane, Queensland, Australia, entered in the

commercial register of Queensland under the no. I 076 279 528.

Remaining Shareholders
Reserved Matters
Has the meaning given to it in article 13.
Has the meaning given to it in article 20.
Has the meaning given to it in article 13.
Has the meaning given to it in article 13.
Has the meaning given to it in article 13.
Has the meaning given to it in article 13.
Has the meaning given to it in article 13.
Has the meaning given to it in article 13.

# Expenses

The cost, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 5,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

Est tenue une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Fleet Uno Sàrl (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est sis 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte du 10 février 2010, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la section B 151452, publié au Mémorial C, numéro 684, page 32793, le 31 mars 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 24 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 2385, page 11445, le 6 novembre 2010 (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Evelyn MAHER, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Philipp MÖSSNER, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg.

et l'assemblée élit comme scrutateur Janine LABUSCH, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg

Le président requiert le notaire de constater que:

- I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux est indiqué sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparantes et le notaire restent jointes au présent acte pour être enregistré avec lui.
- II. Il ressort de la liste de présence que les onze millions quatre-vingt-treize mille six cent quarante trois (11.093.643) actions de catégorie A, onze millions quatre-vingt treize mille six cent quarante trois (11.093.643) actions de catégorie B et onze millions quatre-vingt treize mille six cent quarante trois (11.093.643) actions de catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, représentant cent pour cent (100%) du capital de la Société, d'un montant de trente trois millions deux cent quatre-vingt mille neuf cent vingt-trois euros (EUR 33.280.923), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés par avance de l'ordre du jour de l'assemblée, et renoncent aux conditions et formalités de convocation. En conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
  - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Ordre du jour

- 1. approbation de l'augmentation du capital de la Société d'un montant de dix millions cinq cent neuf mille sept cent soixante six euros (EUR 10.509.766) afin de le porter de son montant actuel de trente trois millions deux cent quatre vingt mille neuf cent vingt trois euros (EUR 33.280.923) à quarante trois millions sept cent quatre vingt dix mille six cent quatre vingt neuf euros (EUR 43.790.689) par la création et l'émission de trois millions cinq cent trois mille deux cent cinquante six (3.503.256) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, trois millions cinq cent trois mille deux cent cinquante six (3.503.256) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et trois millions cinq cent trois mille deux cent cinquante quatre (3.503.254) actions de catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et (i) souscription d'un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt huit (1.751.628) nouvelles actions de catégorie A, d'un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt huit (1.751.628) nouvelles actions de catégorie B et d'un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt sept (1.751.627) nouvelles actions de catégorie C par Accession Mezzanine Capital II L.P. et paiement par un apport en nature d'un million quatre cent quarante mille cent quatre-vingt onze (1.440.191) actions ayant une valeur nominale de deux euros et vingt centimes (EUR 2,20) chacune, entièrement libérées, libre de toute sûreté, gage et nantissement de Fleet Holdings S.A. et (ii) souscription d'un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt huit (1.751.628) nouvelles actions de catégorie A, d'un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt huit (1.751.628) nouvelles actions de catégorie B et d'un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt sept (1.751.627) nouvelles actions de catégorie C par QYC Private Capital PTY Ltd, agissant en tant que « trustee » pour QYC Private Equity Fund No.3 et paiement par un apport en nature d'un million quatre cent quarante mille cent quatre-vingt onze (1.440.191) actions ayant une valeur nominale de deux euros et vingt centimes (EUR 2,20) chacune, entièrement libérées, libre de toute sûreté, gage et nantissement de Fleet Holdings
- 2. Approbation pour la Société d'acquérir ces propres actions, sous réserve de l'approbation préalable donnée par l'assemblée générale des actionnaires.
- 3. Approbation de l'introduction de dispositions applicables en cas de cession d'actions, droit de préemption , droit de sortie conjointe et droit de sortie forcée.
  - 4. Approbation des modifications des dispositions des Statuts relatives aux assemblées d'actionnaires.
  - 5. Approbation de l'introduction des domaines réservés,
  - 6. Refonte des Statuts afin de refléter les résolutions précédentes.



# 7. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

### Première résolution

Les actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions cinq cent neuf mille sept cent soixante six euros (EUR 10.509.766) afin de le porter de son montant actuel de trente trois millions deux cent quatre vingt mille neuf cent vingt trois euros (EUR 33.280.923) à quarante trois millions sept cent quatre vingt dix mille six cent quatre vingt neuf euros (EUR 43.790.689) par la création et l'émission de trois millions cinq cent trois mille deux cent cinquante six (3.503.256) actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, trois millions cinq cent trois mille deux cent cinquante six (3.503.256) actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et trois millions cinq cent trois mille deux cent cinquante quatre (3.503.254) actions de catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

L'ensemble des trois millions cinq cent trois mille deux cent cinquante six (3.503.256) actions de catégorie A, trois millions cinq cent trois mille deux cent cinquante six (3.503.256) actions de catégorie B et trois millions cinq cent trois mille deux cent cinquante quatre (3.503.254) actions de catégorie C participeront aux profits de la Société à compter de la date du présent acte.

### Souscription et Libération

1. Un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt huit (1.751.628) nouvelles actions de catégorie A, un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt-huit (1.751.628) nouvelles actions de catégorie B et un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt sept (1.751.627) nouvelles actions de catégorie C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été entièrement souscrites par Accession Mezzanine Capital II L.P., un partnership des Bermudes, ayant son siège social sis Century House, 16 Par la Ville Road, Hamilton, Bermudes («Accession»), dûment représentée par Evelyn MAHER, en vertu d'une procuration en date du 22 juin 2011.

Les un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt huit (1.751.628) nouvelles actions de catégorie A, un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt huit (1.751.628) nouvelles actions de catégorie B et un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt sept (1.751.627) nouvelles actions de catégorie C ont été entièrement libérées par un apport en nature effectué par Accession d'un million quatre cent quarante mille cent quatre-vingt-onze (1.440.191) actions ayant une valeur nominale de deux euros et vingt centimes (EUR 2,20) chacune, entièrement libérées, libre de toute sûreté, gage et nantissement de Fleet Holdings S.A. («Fleet Holdings»), une société anonyme, ayant son siège social sis 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée avec le Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B148815 (les «Actions Accession»).

Il ressort du rapport sur la valeur de l'apport en nature, approuvé par le gérant de la Société et daté du 22 juin 2011 et du rapport sur la valeur de l'apport en nature approuvé par deux administrateurs de Fleet Holdings et daté du 21 juin 2011, annexés au présent acte que les Actions Accession apportées ont une valeur d'au moins cinq millions deux cent cinquante quatre mille huit cent quatre vingt trois euros (EUR 5.254.883).

2. Un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt huit (1.751.628) nouvelles actions de catégorie A, un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt-huit (1.751.628) nouvelles actions de catégorie B et un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt sept (1.751.627) nouvelles actions de catégorie C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été entièrement souscrites par QIC Private Capital Pty Ltd, en sa qualité de «trustee» pour QIC Private Equity Fund No3, un «Unit Trust» australien, déclaré selon les lois d'Australie, dont le «trustee» est une entité constitué en Australie sous le Numéro Sociétaire Australien 076 279 528, ayant son siège social sis Level 5, Central Plaza Two, 66 Eagle Street, Brisbane, Queensland, Australie («QIC»), dûment representé par Evelyn MAHER, en vertu d'une procuration en date du 21 juin 2011.

Les un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt huit (1.751.628) nouvelles actions de catégorie A, un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt huit (1.751.628) nouvelles actions de catégorie B et un million sept cent cinquante et un mille six cent vingt sept (1.751.627) nouvelles actions de catégorie C ont été entièrement libérées par un apport en nature effectué par QYC d'un million quatre cent quarante mille cent quatre-vingt onze (1.440.191) actions ayant une valeur nominale de deux euros et vingt centimes (EUR 2,20) chacune, entièrement libérées, libre de toute sûreté, gage et nantissement de Fleet Holdings (les «Actions QIC»).

Il ressort du rapport sur la valeur de l'apport en nature, approuvé par le gérant de la Société et daté du 22 juin 2011 et du rapport sur la valeur de l'apport en nature approuvé par deux administrateurs de Fleet Holdings et daté du 21 juin 2011, annexés au présent acte que les Actions QYC apportées ont une valeur d'au moins cinq millions deux cent cinquante quatre mille huit cent quatre vingt trois euros (EUR 5.254.883).

Les rapports sur la valeur des apports seront signés «ne varietur» par les comparantes et le notaire soussigné et resteront annexés au présent acte, qui sera lui même enregistré.

### Deuxième résolution

Il est décidé que la Société pourra acquérir ces propres actions sous réserve de l'autorisation préalable donnée par l'assemblée générale des actionnaires



### Troisième résolution

Il est décidé que les dispositions relatives au cession d'actions, droits de préemption, droit de sortie conjointe et droit de sortie forcée seront introduites afin de restreindre la possibilité de céder, gager ou disposer des actions.

### Quatrième résolution

Il est décidé de modifier les dispositions des Statuts relatives aux assemblées générales des actionnaires, en particulier les dispositions concernant les avis de convocation des assemblées générales des actionnaires et les seuils de quorum et de majorité requis.

### Cinquième résolution

Il est décidé d'approuver l'introduction de domaines réservés qui requièrent, entre autre, l'approbation de l'ensemble des actionnaires détenant au minimum 10% des actions et le consentement préalable écrit de certains actionnaires minoritaires avant qu'Abris CEE MID-Market Fund LP puisse voter sur les domaines réservés.

### Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

# «Dénomination - Siège - Objet - Durée.

**Art. 1** er . Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée (la "Loi de 1915").

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

- Art. 2. La dénomination de la société sera "Fleet Uno S.à r.l." (la "Société").
- **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 7. Les héritiers, représentants et ayants droit d'un associé et les créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Afin d'exercer leurs droits, ils doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

# Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 43.790.689 EUR (quarante-trois millions sept cent quatre-vingt-dix six cent quatre-vingt-neuf euros) représenté par quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit-cent quatre-vingt dix-neuf (14.596.899) parts sociales de classe A, quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit-cent quatre-vingt dix-neuf (14.596.899) parts sociales de classe B et quatorze millions cinq cent quatre-vingt-seize mille huit-cent quatre-vingt onze (14.596.391) parts sociales de classe C de EUR 1 (un euro) chacune.



**Art. 9.** Chaque part sociale de classe A, chaque part sociale de classe B et chaque part sociale de classe C confèrent un droit de vote identique lors de la prise de décision. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales, sous réserve de l'autorisation préalable donnée par l'assemblée générale des associés qui détermine les termes et conditions de l'acquisition proposée. L'acquisition n'a pas pour effet de réduire les actifs nets de la Société en-dessous de la somme du capital souscrit et des réserves non distribuables en vertu de la loi. La Société peux acquérir des parts sociales d'une classe particulière à une valeur différente de celle des parts sociales d'une autre classe.

### Transfert de parts sociales

Art. 10. Conditions au transfert de parts sociales. Un transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés n'est pas valide vis-à-vis de la Société, des associés de la Société ou des tiers, sauf si (i) des associés représentant au moins trois quarts du capital social l'ont approuvée au préalable lors d'une assemblée générale des associés et (ii) un tel transfer est notifié à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Toute Disposition des parts sociales en contravention aux articles 10 à 14 des présents Statuts sera inopérante vis-àvis des autres associés de la Société. La Société refusera d'enregistrer toute Disposition des parts sociales qui serait en contravention aux dispositions applicables de la Loi de 1915, des présents Statuts et de toute convention entre tous les associés conclue le cas échéant, s'il en existe une.

Aucun associé ne peut, sauf avec le consentement préalable de l'Associé Majoritaire et des Associés Individuels (i) créer de Sûreté sur les parts sociales, (ii) conclure une convention par rapport aux votes attachés aux parts sociales.

Aucun associé ne peut, sauf avec le consentement préalable de l'Associé Majoritaire et des Associés Individuels, non refusé ou différé de manière déraisonnable, Disposer des parts sociales de la Société autrement qu'en cas de Transfert Autorisé de Parts Sociales ou après la date de l'événement le plus tardif des événements suivants: (i) rachat de toutes les Obligations des Obligataires, (ii) la Date de Blocage, et (iii) le transfert de parts sociales dans la Société par l'Associé Majoritaire (ou ses Affiliés) effectué conformément aux articles 13 ou 14 des présents Statuts.

- Art. 11. Transfert Autorisé de Parts Sociales. La Disposition de parts sociales par quelque Cédant Autorisé à un Cessionnaire Autorisé est permise sans aucune restriction au transfert des parts sociales invoquée dans les présents Statuts ("Transfert Autorisé de Parts Sociales"), attendu que préalablement à cette Disposition le Cédant Autorisé a exécuté et délivré à tous les associés et à la Société un acte d'adhésion confirmant qu'il sera lié par tous pacte d'associés en vigueur entre les associés.
- Art. 12. Droits de Préemption. Si la Société émet de nouvelles parts sociales ou d'autres titres participatifs du capital, tous les associés ont le droit de souscrire à ces nouvelles parts sociales ou autres titres pour le montant nécessaire pour maintenir leur actionnariat dans la Société proportionné, à un prix de souscription pas plus élevé et à des termes pas moins favorables que ceux offerts à tout autre associé existant (le "Droit de Préemption"). Le Droit de Préemption s'applique mutatis mutandis en cas d'emprunts d'associés et autres instruments de dette subordonnés.
- Art. 13. Droit de Cession Conjointe. A l'exception des Transferts Autorisés de Parts Sociales, au cas où après la date de Blocage (ou avant cette Date de Blocage lors du consentement par les Associés Individuels), l'Associé Majoritaire (ou son Affilié respectif, le cas échéant) (l'"Associé Cédant") envisage de Disposer de toutes ou d'une partie de ses parts sociales (les "Parts Sociales Offertes") envers une tierce partie ("Investisseur Indiqué") et reçoit une offre de cette tierce partie ("Offre") cette Offre octroiera le droit aux associés restants ("Associés Restants") de Disposer de leurs parts sociales envers l'Investisseur Indiqué selon les mêmes termes et conditions que pour les Parts Sociales Offertes ("Droit de Cession Conjointe"). L'Associé Cédant notifiera à la Société et aux Associés Restants son intention ("Avis de Transfert"). L'Avis de Transfert inclut le nombre des actions Disposées, les termes et conditions de la Disposition envisagée et inclura une copie de l'Offre.

Les Actionnaires Restants ont le droit d'exercer le Droit de Cession Conjointe dans les quarante (40) jours de la réception de l'Avis de Transfert en délivrant un avis écrit à l'Associé Cédant et l'Investisseur Indiqué en confirmant leur intention de Disposer des parts sociales aux termes et conditions stipulées dans l'Offre ("Avis de Cession Conjointe"). Si un Avis de Cession Conjointe est exécuté par l'Associé Restant, L'Associé Cédant ne peut Disposer des parts sociales autrement que conformément au paragraphe suivant.

Si un Avis de Cession Conjointe est exécuté par l'Associé Restant, l'Investisseur Indiqué acquiert les parts sociales détenues par cet Associé Restant par un contrat d'achat de parts sociales avec l'Associé Cédant. Tous les contrats d'achat de parts sociales sont conclus dans les 30 jours de la réception de l'Avis de Cession Conjointe par l'Investisseur Indiqué sous réserve de toutes autres conditions imposées par la loi.

Si l'Investisseur Indiqué envisage d'acquérir moins de la totalité des parts sociales, les Associés Restants ont un Droit de Cession Conjointe au prorata de la relation à la proportion de Parts Sociales Offertes par rapport à la détention de l'Associé Cédant dans la Société.

Art. 14. Droit de Cession Forcée. Au cas où après la Date de Blocage, l'Associé Cédant envisage de Disposer de toutes ses Actions Offertes envers un Investisseur Indiqué et reçoit une Offre de cet Investisseur Indiqué faite de bonne foi et dans des conditions normales de marché, il a le droit de requérir des Actionnaires Restants de Disposer de leurs actions



envers l'Investisseur Indiqué selon les même termes et conditions que pour les Actions Offertes ("Droit de Cession Forcée").

Le Droit de Cession Forcée exécutera par avis écrit de l'Associé Cédant aux Associés Restants (l'"Avis de Cession Forcée"). L'Avis de Cession Forcée inclura les termes et conditions de la Disposition requise et inclura une copie de l'Offre.

Sous réserve des dispositions du paragraphe ci-dessous, pas plus de trente (30) jours après la livraison de l'Avis de Cession forcée, les Associés Restants exécutent avec l'Investisseur Désigné un contrat respectif d'achat de parts sociales aux termes et conditions indiquées dans l'Avis de Cession forcée, attendu que l'Associé Cédant vende aussi toutes les Parts Sociales Offertes.

Si dans les dix (10) jours de la délivrance de l'Avis de Cession Forcée, l'Associé Cédant et les Associés Restants ne peuvent s'accorder sur le fait que l'Offre a été faite de bonne foi et/ou dans des conditions normales de marché, alors, dans les quarante (40) jours suivants, chaque partie peut soumettre l'Offre à un avis d'équité à émettre par Ernst & Young, ou si ce cabinet est incapable ou réticent à agir, à Deloitte, ou si ce cabinet est incapable ou réticente à agir, à KPMG agissant en tant qu'arbitre pour les parties ("Arbitre"). Dans les soixante (60) jours de la soumission de tout différend concernant l'Offre, l'Arbitre rendra son avis par rapport à l'Offre. La décision de l'Arbitre sera émise comme une sentence arbitrale et sera finale et contraignante et non sujette à appel. Les frais et dépenses de l'Arbitre pour toute détermination seront supportés par la partie défaillante ou, si la décision soutient une position entre les positions respectives des parties, dans des proportions telles que l'Arbitre le décide. Jusqu'à ce que l'avis d'équité de l'Arbitre confirme que l'Offre a été faite de bonne foi et dans des conditions normales de marché, les Actionnaires Restants ne sont pas obligés d'exécuter avec l'Investisseur Indiqué un contrat respectif d'achat de parts sociales aux termes et conditions indiqués dans l'Avis de Cession Forcée.

### **Gérance**

**Art. 15.** La Société est gérée par au moins quatre (4) gérants. Ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants A (le(s) "Gérant(s) A") et d'un ou plusieurs gérants B (le(s) "Gérant(s) B"). Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Toute référence faite ci-après aux "gérants" devra être interprétée comme désignant les Gérant A et/ou les Gérants B, selon le contexte.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 16.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnisera tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs



envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 17. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

Art. 18. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingtcinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 19.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles le soient en vertu des conditions de quorum et de majorité indiquées dans les Statuts et la Loi de 1915. Un quorum signifie les actionnaires ou les représentants dûment autorisés des associés détenant au moins 75% du capital social de la Société, attendu que si un quorum n'est pas présent dans les trente minutes du moment imparti pour l'assemblée concernée des associés ou si durant l'assemblée des associés un quorum cesse d'être présent, l'assemblée des actionnaires sera ajournée jusqu'au moment où un quorum valide est présent.La convocation à l'assemblée des associés (sauf si autrement convenu entre les associés) est délivré aux associés au moins quatorze (14) jours avant la date de l'assemblée des associés par courrier recommandé et fax; cette convocation indique l'ordre du jour identifiant en détails les points à discuter et voter lors de l'assemblée des actionnaires.

Aucune résolution de l'assemblée des associés est valide sauf si (i) cette assemblée des associés n'a pas été dûment convoquée ou (ii) tous les actionnaires ont convenu de discuter et de voter une résolution donnée sans convoquer formellement l'assemblée des associés.

Une décision d'approuver tout point autre qu'un Sujet Réservé requiert l'approbation des associés détenant au moins 50% du capital social de la Société + 1 part sociale.

Les décisions concernant une modification des présents Statuts doit être prise par un vote de majorité des associés représentant trois quarts du capital, cependant, en aucun cas la majorité n'oblige les associés à augmenter sa participation dans la Société.

Une décision d'approuver un Sujet Réservé requiert l'approbation de tous les associés détenant chacun un minimum de 10% des parts sociales.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Art. 20. L'Actionnaire Majoritaire ne vote pas dans sa capacité comme associé de la Société sur tout point indiqué dans cet article (les "Sujets Réservés") sans obtenir le consentement préalable des Associés Minoritaires.

Les Sujets Réservés incluent:

- toute modification des Statuts ou de la documentation des Obligations;
- tout changement de l'étendue des affaires de la Société tel qu'agréé entre les associés;
- détermination de la rémunération des gérants ou tous frais en relation de tous services de gestion ou de conseil excédant l'équivalent de 100.000 EUR dans toute devise;
  - nomination des réviseurs pour auditer les états financiers de la Société;
  - adoption des nouvelles directives comptables ou modification les directives comptables existantes de la Société;
- introduction ou modification de toute option sur parts sociales ou programme d'achat de parts sociales par les employés;
  - changement de la résidence fiscale de la Société;
- augmentation ou diminution du capital social de la Société autrement que conformément aux principes indiqués dans un pacte d'associés conclu par les associés le cas échéant;
  - tous changements dans les droits attachés aux actions ou autres titres émis par la Société;
- émission et allocation de nouvelles parts sociales dans la Société et autres instruments autorisant d'acquérir ou de souscrire des parts sociales de la Société (comme des warrants ou des options) autrement que conformément aux principes indiqués dans le pacte d'associés conclu par les associés le cas échéant;
- remboursement d'actions dans la Société autrement que conformément aux principes indiqués dans le pacte d'associés conclu par les associés le cas échéant;



- augmentation de l'endettement financier de la Société, tel que défini dans un pacte d'associés conclu par les associés le cas échéant, par emprunt ou autrement;
- acceptation de tout nouvel endettement d'associés ou modification des termes d'un endettement d'associé existant autrement que conformément aux principes indiqués dans un pacte d'associés conclu par les associés le cas échéant;
- déclaration, fixation ou versement, de tout dividende, coût, frais, réserve de prime d'émission ou toute autre distribution (ou intérêt de tout dividende, coût, frais, réserve de prime d'émission non payés ou de toute autre distribution) (que ce soit en numéraire ou en nature) ou par rapport au capital social de la Société autrement que conformément aux principes énumérés dans un pacte d'associés conclu entre les associés le cas échéant;
- engagement des poursuites, compromis, transaction, renonciation à un droit en relation avec un litige, un arbitrage ou des procédures similaires instituées par ou contre la Société, d'un montant excédant l'équivalent de 100.000 EUR dans toute devise;
- engagement dans toute étape en vue de liquider volontairement, dissoudre ou mettre fin à la Société ou de nommer un administrateur ou un curateur de faillite pour toute partie des actifs de la Société;
- toute distribution de revenus, en particulier toute distribution de profits ou de réserves en capital supplémentaires de la Société autrement que conformément aux principes indiqués dans le pacte d'associés conclu par les associés le cas échéant:
- toute acquisition ou disposition d'actifs de la Société d'une valeur excédant 250.000 EUR à l'exception des actions dans les filiales directes ou indirectes de la Société ou sauf s'il est procédé conformément aux principes indiqués dans un pacte d'associés conclu par les associés le cas échéant;
- toute conclusion de convention, de contrat ou d'autres arrangements commerciaux en dehors du cours normal des affaires autrement que dans des conditions normales de marché, sauf conformément aux principes indiqués dans un pacte d'associés conclu par les associés le cas échéant;
- conclusion de toute transaction avec la Société d'une valeur excédant l'équivalent de 2.000.000 EUR dans toute devise;
- conclusion de toute transaction avec l'actionnaire de tout Affilié de la Société (autre que Futura Leasing S.A. ou Prime Car Management S.A.) pour une valeur excédant l'équivalent de 100.000 EUR dans toute devise.

### **Exercice social - Comptes annuels**

- Art. 21. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 22.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

- Art. 23. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 24.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou en vertu des présents Statuts.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 25.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.



Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 26.** Les lois mentionnées à l'article 1 <sup>er</sup> , ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents Statuts.

### **Définitions**

Affilié Par rapport à une personne déterminée, toute autre personne qui, directement ou

indirectement, (i) contrôle, ou (ii) est contrôlée, ou (iii) est sous contrôle avec cette personne. Le terme Affilié n'inclut pas la Société, Fleet Holdings S.A., Futura Leasing S.A. ou Prime Car Management S.A. Lorsque la personne déterminée est un trust dirigé ou contrôlé par une personne qui est le gestionnaire ou la personne qui contrôle ce trust, ou par un Affilié de la personne qui est le gestionnaire ou la personne qui

contrôle ce trust.

Arbitre A la signification qui lui est donnée à l'article 14.

Obligataires La Société, l'Obligataire Mezzanine et l'Obligataire QIC.

Obligations Obligations d'entreprise garanties de série A d'une valeur nominale totale allant

jusqu'à 400.000.000 PLN et obligations d'entreprise garanties de série B d'une valeur nominale totale allant jusqu'à 250.000.000 PLN émise par Prime Car Management

S.A.

Disposition ou Disposer de Transférer, vendre, attribuer, échanger, disposer de ou renoncer à tout droit de

souscrire, octroyer une option sur ou créer une Sûreté sur, sauf pour les transferts ou les Sûretés expressément permises dans le pacte d'associés conclu entre les

associés de la Société le cas échéant.

Avis de cession forcée

A la signification qui lui est donnée à l'article 14.

Droit de cession forcée

A la signification qui lui est donnée à l'article 14.

Sûreté Toute hypothèque, sûreté, gage, gage enregistré, usufruit, restriction de transfert,

attribution de sûreté, rétention de titre ou tout autre convention ou arrangement dont l'effet est la création d'un bénéfice pour une tierce partie (y compris tout droit d'acquérir une option, ou un droit de premier refus ou un droit de préemption), sauf pour le gage sur les parts sociales et le gage sur les actifs et "Non Grevé" et "Grevé"

seront interprétés en conséquence.

Investisseur Indiqué A la signification qui lui est donnée à l'article 13.

Actionnaires Individuels ACCESSION MEZZANINE CAPITAL II L.P., un partnership organisé et existant sous

les lois des Bermudes, avec son siège social à Centruy House, 16 Par la Ville Road, Hamilton, Bermudes, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro d'immatriculation 39517, également immatriculée auprès de la Company House du

Royaume-Uni sous le numéro d'immatriculation LP011822

et

QIC PRIVATE CAPITAL PTY LTD comme trustee pour QIC PRIVATE EQUITY FUND NO. 3, un unit trust australien déclaré sous les lois du Queensland, avec comme trustee une compagnie constitule au Queensland avec son siège social au Level 5, Central Plaza Two, 66 Eagle Street, Brisbane, Queensland, Australie, inscrite

dans le registre commercial du Queensland sous le no. I 076 279 528.

Date de Blocage Est la date de remboursement des prêts octroyés par l'Obligataire Mezzanine et/ou

l'Obligataire QIC à PMC en vertu des termes d'un pacte d'associés conclu entre les

associés le cas échéant.

Associé Majoritaire ABRIS CEE MID-MARKET FUND LP, une société en commandite simple (limited

partnership) organisée sous les lois de Jersey, avec son siège social à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE 2QP, lles Anglo-Normandes, inscrite dans le

Registre de Commerce sous le No. 959.

Obligataire Mezzanine ACCESSION II CENTRAL EUROPE AB, une société organisée et existant sous les

lois de Suède, avec son siège social à Stureplan 4 C, 4 tr 114 35 Stockholm, Suède,

inscrite au registre des sociétés sous le numéro 556788-2328.

Associé Minoritaire 3 M. GRZEGORZ WALUSZEWSKI.

Associé Minoritaire 4 M. JERZY KOBYLI SKI

Offre A la signification qui lui est donnée à l'article 13.

Parts Sociales Offertes A la signification qui lui est donnée à l'article 13

#### 108902



Transfert Autorisé de Parts

A la signification qui lui est donnée à l'article 11.

Sociales

Cessionnaire Autorisé Un Affilié de tout associé de la Société autre que l'Associé Minoritaire 3 et/ou

l'Associé Minoritaire 4.

Droit de Préemption

A la signification qui lui est donnée à l'article 12.

Obligataire QIC

QIC Private Capital PTY LTD en tant que trustee pour QIC Private Equity Fund NO. 3, un unit trust australien déclaré sous les lois du Queensland, avec comme trustee une compagnie constituée dans le Queensland avec son siège social au Level 5, Central Plaza Two, 66 Eagle Street, Brisbane, Queensland, Australie, inscrit auprès

du registre de commerce du Queensland sous le no. I 076 279 528.

Associés Restants

A la signification qui lui est donnée à l'article 13.

Sujets Réservés

A la signification qui lui est donnée à l'article 20.

Avis de Cession Conjointe

Droit de Cession Conjointe

A la signification qui lui est donnée à l'article 13.

A la signification qui lui est donnée à l'article 13.

A la signification qui lui est donnée à l'article 13.

A la signification qui lui est donnée à l'article 13.

A la signification qui lui est donnée à l'article 13.

«Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, est estimé à [\*] Euro 5.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer

Signé: E. MAHER, P. MÖSSNER, J. LABUSCH et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2011. Relation: LAC/2011/29213. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099285/948.

(110112946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

### RP Bergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.438.

Extrait de la décision circulaire des gérants

#### Résolution:

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 14-16 rue Philippe II L-2340 Luxembourg au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 24 juin 2011.

Pour copie conforme Signatures Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011109210/15.

(110123137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



### RP Kosmoscenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 124.841.

Extrait de la décision circulaire des gérants

#### Résolution:

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 14-16 rue Philippe II L-2340 Luxembourg au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 24 juin 2011.

Pour copie conforme

**Signatures** 

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011109211/15.

(110123156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### RP Medicentre S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 124.837.

Extrait de la décision circulaire des gérants

#### Résolution:

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 14-16 rue Philippe II L-2340 Luxembourg au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 24 juin 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011109212/15.

(110123153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### RP Oder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.712.

Extrait de la décision circulaire des gérants

## Résolution:

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 14-16 rue Philippe II L-2340 Luxembourg au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 24 juin 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011109213/15.

(110123151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Jayefkay Two, Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg E 4.539.

# **STATUTS**

L'an deux mille onze, le premier juillet,

par-devant nous Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg



#### ont comparu

1. JAYEFKAY ONE, SOCIETE CIVILE, une société civile constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 8, rue Albert Borschette à L-1246 Luxembourg,

ici représentée par Maître Jean-Marc UEBERECKEN, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1 juillet 2011,

2. Monsieur Claude KREMER, né le 27 juillet 1956 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

ici représenté par Maître Jean-Marc UEBERECKEN, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 1 <sup>er</sup> juillet 2011.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société civile qu'ils déclarent constituer et dont ils arrêtent les statuts comme suit:

#### I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

**Art. 1** er. **Nom.** Il est formé une société civile particulière qui prend la dénomination de "JAYEFKAY TWO, SOCIETE CIVILE" (la "Société").

### Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt.
- 2.2 La Société peut en outre, pour accomplir son objet, contracter des prêts auprès d'établissements de crédit luxembourgeois ou étranger, procéder à l'émission d'emprunts obligataires privés ainsi qu'octroyer à titre accessoire et exceptionnel toutes garanties pour des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
- 2.3 La Société peut enfin accomplir toutes sortes d'opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la Société.

### Art. 3. Siège social.

- 3.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.
- 3.2 Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

#### Art. 4 Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée. Sa dissolution, requiert une décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.
- 4.2 La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

# II. Capital social, Transmission des parts, Responsabilité des associés

#### Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à dix mille euros (EUR 10.000) représenté par dix mille (10.000) parts d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts ou comme prévu dans les présentes.

#### Art. 6. Parts.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts ayant chacune la même valeur nominale.

#### Art. 7. Transmission des parts.

- 7.1 Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.
- 7.2 Les parts sont librement cessibles entre associés et, en cas de décès, au conjoint de l'associé et à ses descendants en ligne directe.
- 7.3 Les cessions de parts à des tiers, autres que ceux énumérés à l'article sept, doivent être agréées par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts, le cessionnaire pouvant prendre part au vote.



- 7.4 Tout associé désirant céder tout ou partie de ses parts à un tiers ou consentir à des tiers un usufruit sur une ou plusieurs de ses parts, doit en informer le conseil de gérance, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire des associés ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire ou du bénéficiaire de l'usufruit.
- 7.5 Lorsque l'assemblée générale extraordinaire refuse d'agréer le cessionnaire, la Société est en droit, endéans un délai de vingt-cinq (25) jours ouvrables, de racheter les parts proposées à la vente, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.
- 7.6 Le non-exercice de son droit de rachat par la Société ouvre un droit de préemption sur les parts proposées à la vente au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société. Ce droit de préemption commence à courir le jour suivant l'expiration du délai d'exercice de son droit de rachat par la Société et doit être exercé endéans un délai de vingt-cinq (25) jours ouvrables.
- 7.7 Sauf accord du cédant, le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des parts faisant l'objet desdits droits.
- 7.8 Le rachat effectué par la Société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.
  - 7.9 Le prix des parts cédées conformément à cet article 7 est librement discuté entre parties.
- 7.10 En cas de désaccord sur le prix des parts, ce prix sera fixé définitivement et sans recours par un collège de trois arbitres. L'arbitrage sera régi par le titre unique du Livre III du Nouveau Code de Procédure Civile (art. 1224-1251).
- 7.11 Les arbitres devront prendre leur décision au plus tard dans les trois mois après que le collège des arbitres aura été constitué ou complété, sinon une nouvelle désignation d'expert devra intervenir. Les arbitres auront pour mission de déterminer la valeur vénale réelle des parts au moment de la cession. Dans l'accomplissement de leur mission les arbitres tiendront compte de toutes données utiles et ils pourront procéder à toutes comparaisons utiles et entendre de tierces personnes. Leur sentence sera motivée. Les arbitres statueront sur les frais de l'arbitrage.
- 7.12 Le paiement aux cédants du prix des parts cédées soit à la Société, soit aux associés, doit s'effectuer au plus tard trois mois après la cession contre signature des documents de transfert des parts.
- 7.13 Le cessionnaire sera tenu par toutes les dispositions statutaires et/ou sous seing privé prises antérieurement à la date de cession par les associés.
- Art. 8. Responsabilité. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

### III. Assemblée générale des associés

## Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les associés de la Société. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par ces statuts.

#### Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

- 10.1 Les assemblées des associés sont convoquées par le gérant unique ou le conseil de gérance, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste avec un préavis de deux semaines au moins et indication de l'ordre du jour dans les convocations.
- 10.2 L'assemblée doit également être convoquée par le gérant unique ou le conseil de gérance dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs associés possédant au moins cinq pour cent du capital social en font la demande par lettre recommandée en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée.
- 10.3 Si l'intégralité du capital social est présente ou représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.
  - 10.4 Les associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les six mois de la clôture de l'exercice social.

### Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés.

- 11.1 Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales.
- 11.2 Les associés peuvent également participer et intervenir aux assemblées générales par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.
- 11.3 Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-propriétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société et pour voter aux assemblées.

#### Art. 12. Quorum et Vote.

12.1 Les associés ont chacun un nombre de voix égal au nombre de parts qu'ils possèdent et chacun d'eux peut se faire représenter à une assemblée par un autre associé ou par un tiers.



- 12.2 Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 12.5 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les points ayant été inscrits à l'ordre du jour de la première réunion.
- 12.3 L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du gérant unique ou du conseil de gérance sur les affaires sociales, nomme et révoque le ou les gérants, accorde ou refuse la décharge au gérant unique ou aux gérants et délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.
- 12.4 Dans les assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité de deux tiers des voix des associés présents ou représentés.
- 12.5 L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance, se prononcer sur les cessions de parts conformément à l'article 7.4 des statuts et autoriser les acquisitions et les ventes d'immeubles ainsi que les emprunts avec constitution de garanties réelles.
- 12.6 L'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si des associés représentant les trois quarts des parts au moins sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

#### IV. Gérance, Année sociale

#### Art. 13. Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société est gérée par un gérant unique ou un conseil de gérance. Si un conseil de gérance est institué le nombre minimum de gérants est de trois (3).
- 13.2 Sous réserve des dispositions de l'article 12.5 ci-dessus, le gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs de disposition les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances. Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale. Le ou les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale.

### Art. 14. Convocation des réunions du conseil de gérance.

- 14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social sauf s'il en est disposé autrement dans l'avis de convocation.
- 14.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Aucune convocation préalable n'est requise pour une réunion du conseil de gérance devant se tenir à un lieu et à un moment déterminé dans une précédente résolution du conseil de gérance.
- 14.3 Aucun avis de convocation préalable n'est requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et ont renoncé aux formalités de convocation, ou dans le cas de décisions écrites signées et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 15.1 Le conseil de gérance délibérera suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes.
- 15.2 Les gérants n'ont pas besoin d'être présents physiquement aux réunions. Ils peuvent participer et intervenir aux réunions par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.
- 15.3 Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter. Si un gérant unique a été désigné, ce dernier exercera tous les pouvoirs du conseil de gérance.
- Art. 16. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle du gérant unique ou les signatures conjointes de deux (2) gérants si un conseil de gérance a été institué.
- Art. 17. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

### Art. 18. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 18.1 A la fin de chaque exercice, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de résultats conformément à la loi.
- 18.2 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera de quelle façon il sera disposé du bénéfice annuel net de la Société.



18.3 Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

### V. Liquidation

### Art. 19. Liquidation.

- 19.1 En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.
- 19.2 Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute.
- 19.3 L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.
- 19.4 Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux. Le ou les liquidateurs peuvent décider d'allouer les avoirs de la Société en nature aux associés.

### VI. Disposition générale

**Art. 20. Loi applicable.** Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

### Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.
  - 2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

#### Souscription et Paiement

Les dix mille (10.000) parts sont souscrites comme suit:

- neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (9.999) parts émises sont souscrites par JAYEFKAY ONE, SOCIETE CIVILE, prénommée, pour un montant de neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf (EUR 9.999), et
- une (1) part émise est souscrite par Monsieur CLAUDE KREMER, prénommé, pour un montant d'un euro (EUR 1). Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

### Décisions des associés

Et à l'instant, les associés de la Société, représentés comme indiqué ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

- A) Sont nommés gérants pour une durée illimitée:
- 1. Claude KREMER, né le 27 juillet 1956 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 2. Philippe DUPONT né le 8 janvier 1961 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;
- 3. Jean-Marc UEBERECKEN né le 31 mai 1972 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
  - B) Le siège social de la Société est établi au 8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, ledit représentant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. UEBERECKEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2011. LAC/2011 /30896. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.



Joëlle BADEN.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011109161/224.

(110122851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### RP Ruegen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 130.322.

Extrait de la décision circulaire des gérants

## Résolution:

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 14-16 rue Philippe II L-2340 Luxembourg au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 24 juin 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011109214/15.

(110123165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### RP Schwedt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 124.737.

Extrait de la décision circulaire des gérants

## Résolution:

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 14-16 rue Philippe II L-2340 Luxembourg au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 24 juin 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011109215/15.

(110123167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Safeway Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 104.611.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 mai 2011 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de M. Joseph WINANDY, M. Koen LOZIE, et de COSAFIN SA, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au 8, rue Haute à L-4963 Clémency, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011109220/19.

(110122616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.



### RP Waldstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 124.713.

Extrait de la décision circulaire des gérants

#### Résolution:

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 14-16 rue Philippe II L-2340 Luxembourg au 44, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 24 juin 2011.

Pour copie conforme

**Signatures** 

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2011109216/15.

(110123161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

### Selecta - European Franchise Distribution Systems AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 152.629.

### **EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 juillet 2011, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 5 juillet 2011; Relation: EAC/2011/8790, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

Que le siège social de la société du 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg a été transféré à sa nouvelle adresse sise à 20, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2011109221/15.

(110122494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# Topsi 2 S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel / Gérard Maitrejean

Gérante / Gérant

Référence de publication: 2011109225/11.

(110122441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Torrus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.048.

Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juillet 2011

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 25 juillet 2011, que Eric Personne, Jean-Claude Wolter, Karl Fuehrer, Raymond Blokland, Paul Guillaume et Riccardo Fisogni ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012 et que PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour TORRUS FUNDS

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Jérémy Colombé / Signature

Référence de publication: 2011109226/18.

(110123313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Taewae S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 38.504.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 juillet 2011, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 5 juillet 2011; Relation: EAC/2011/8786, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

Que le siège social de la société du 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg a été transféré à sa nouvelle adresse sise à 20, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2011109227/15.

(110122501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

## Total Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 5.486.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2010

1. Le mandat des administrateurs

L'assemblée décide de renouveler pour trois ans le mandat d'administrateur de:

Monsieur Patrice BRES, demeurant rue du Commerce 93 à B-1040 Bruxelles

Monsieur Emmanuel de FOURNAS de la BROSSE, demeurant rue du Commerce 93 à B-1040 Bruxelles

Monsieur Didier DUBOIS, demeurant rue du Commerce 93 à B-1040 Bruxelles

Les mandats prennent cours après l'assemblée générale ordinaire de 2010 et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'Ernst & Young pour un an.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2011109228/19.

(110122943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

# co - labor, Société Coopérative.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.733.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011109238/9.

(110123787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

### société en nom collectif ALIC-ANABTAWI, Société en nom collectif.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 98.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour ALIC-ANABTAWI SENC Fiduciaires des Classes Moyennes Signature

Référence de publication: 2011109239/12.

(110124416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

# A.I.C.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 30.530.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011109240/9.

(110124186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

## Adler Toy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109241/10.

(110124020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

## CHANTELOUP HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 24.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011108649/11.

(110124882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

# Crystal A HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108626/10.

(110124924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2011.

### B & B Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 56.700.

# DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Monsieur Marko SASSO, administrateur de sociétés, né à Sibenik (Croatie) le 8 juillet 1953, demeurant à 1000 Zagreb (Croatie), 3, Kneza Mutimira.



Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- I. Que la société anonyme «B & B VENTURE S.A.», établie et ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 56.700, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 15 octobre 1996, publié au Mémorial C n ° 15 du 17 janvier 1997.
- II. Que le capital social de la société anonyme «B & B VENTURE S.A.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à CENT MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE (\$ 100.000,-) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE (\$ 1.000,-), entièrement libérées;
- III. Que le comparant en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «B & B VENTURE S.A.».
- IV. Que le comparant est propriétaire de plein droit de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister en date de ce jour;
- V . Que le comparant déclare que les dettes connues ont été payées et qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée, sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VI . Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VII. Qu'il a été procédé à l'annulation et à la destruction subséquente des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.
- VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au cabinet d'avocats KLEYR GRASSO ASSOCIES, sis à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, et à L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe à partir du 1 er décembre 2011.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sasso, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 août 2011. Relation: EAC/2011/10782. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011113818/44.

(110130473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

### Adler Toy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109242/10.

(110124018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

## Anteus Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 135.864.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011109247/10.

(110124478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck